

# DIAGNOSTIC PARTAGÉ POUR LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Restitution des résultats et préconisations  
pour Mayotte



**Sommaire**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>I- ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b> .....   | <b>6</b>  |
| <b>A. Éléments généraux : contexte géographique, juridique et socio-économique</b> .....   | <b>6</b>  |
| <b>B. Éléments spécifiques à la prostitution : vocabulaire usité et mobilisation des acteurs locaux</b> .....  | <b>7</b>  |
| 1. Une prostitution qui ne dit souvent pas son nom.....  | 7         |
| 2. Des acteurs déjà engagés sur le sujet de la prostitution, dans un contexte global de prise de conscience des violences sexistes et sexuelles..... | 8         |
| <b>II- MÉTHODOLOGIE ET CONDUITE DU DIAGNOSTIC</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>A. Identification et mobilisation des partenaires</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>B. Le questionnaire en ligne</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>C. Les entretiens</b> .....   | <b>10</b> |
| <b>D. Les partenaires ayant contribué au diagnostic</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>E. Des données à prendre avec précaution</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>F. Sources de données complémentaires</b> .....   | <b>13</b> |
| <b>III- LES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION A MAYOTTE : PREMIERES BASES POUR UNE QUANTIFICATION, PROFILS, PARCOURS DE VIE</b> .....           | <b>14</b> |
| <b>A. Nombre de personnes en situation de prostitution identifiées</b> .....   | <b>14</b> |
| <b>B. Profil des personnes en situation de prostitution identifiées</b> .....  | <b>15</b> |
| 1. Une très grande majorité de femmes .....  | 15        |
| 2. Plus de la moitié de personnes jeunes, voire très jeunes .....  | 17        |
| 3. Une très grande majorité de personnes étrangères .....  | 19        |
| 4. Des conditions de vie précaires .....   | 21        |
| 5. Autres facteurs de vulnérabilité repérés dans les parcours de vie .....   | 22        |
| <b>IV- LES FAITS DE PROSTITUTION : LIEUX IDENTIFIÉS, RECOURS À LA PROSTITUTION ET PROXÉNÉTISME</b> .....   | <b>24</b> |
| <b>A. Zones géographiques de prostitution connues</b> .....  | <b>24</b> |
| <b>B. Formes de prostitution identifiées</b> .....   | <b>25</b> |
| 1. La prostitution « domestique » .....  | 26        |
| 2. La prostitution visible.....  | 26        |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 3.        | La prostitution dans les lieux de loisirs : bars et discothèques.....   | 27        |
| <b>C.</b> | <b>Recours à la prostitution .....</b>  | <b>28</b> |
| 1.        | Quelques éléments sur les « clients » de la prostitution.....   | 28        |
| 2.        | Modalités de prise de contact avec les personnes en situation de prostitution.....  | 29        |
| <b>D.</b> | <b>Proxénétisme .....</b>   | <b>31</b> |
| 1.        | Des faits de proxénétisme pas forcément bien identifiés .....   | 31        |
| 2.        | Des proxénètes majoritairement issus de l’entourage des victimes.....   | 31        |
| 3.        | Des faits de proxénétisme de plusieurs ordres .....   | 32        |
| <b>V-</b> | <b>PISTES D’ACTION À DESTINATION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE<br/>CONTRE LA PROSTITUTION LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE .....</b> | <b>34</b> |
|           | Axe 1 : Diagnostic, connaissance du phénomène .....   | 34        |
|           | Axe 2 : Information, communication, prévention .....  | 36        |
|           | Axe 3 : Coordination, partenariat.....  | 37        |
|           | Axe 4 : Formation, soutien aux professionnel.les.....   | 39        |
|           | Axe 5 : Aller-vers, accueil, accompagnement .....   | 40        |
|           | Axe 6 : Lutte contre le proxénétisme et l’achat d’acte sexuel.....  | 44        |
|           | <b>SYNTHESE DES PRECONISATIONS.....</b>   | <b>45</b> |
|           | <b>ANNEXES .....</b>  | <b>46</b> |
|           | Annexe 1 : Les 6 points clés de la Loi du 13 avril 2016.....  | 46        |
|           | Annexe 2 : Questionnaire en ligne .....   | 47        |
|           | Annexe 3 : Liste des structures rencontrées en entretien à Mayotte .....  | 53        |
|           | Annexe 4 : Revue de presse des articles parus entre 2019 et 2023 et traitant de prostitution à Mayotte                                      | 54        |

## **INTRODUCTION**

En 2022, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Mayotte ont mandaté l'Amicale du Nid pour conduire un diagnostic partagé de la prostitution à Mayotte. Ce document en présente les principaux résultats.

Les travaux de diagnostic s'inscrivent dans le cadre de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées<sup>1</sup> (*les principales mesures de cette loi sont présentées en annexe 1*). L'application de cette loi se situe principalement à l'échelon départemental, avec la création de commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLP). Ces commissions sont présidées par les Préfet.es de département et rassemblent les représentant.es d'institutions publiques et des associations agréées<sup>2</sup>. Elles ont deux missions : définir la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel à l'échelle du département et étudier les demandes d'entrée dans des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (PSP).

A Mayotte, la commission départementale a été installée en 2021. L'association Mlézi Maoré est agréée pour porter les PSP. Elle accompagnait 4 personnes dans ce dispositif lorsque nous l'avons rencontrée en 2022. Aucune donnée agrégée n'existait cependant concernant le phénomène prostitutionnel sur le territoire mahorais. Le diagnostic partagé conduit par l'Amicale du Nid est un premier pas en ce sens.

L'état des lieux a été mené entre avril 2022 et février 2023, en étroite collaboration avec la DRDFE et l'ARS. Les résultats finaux ont été présentés aux partenaires institutionnels en visioconférence le 23 mars 2023. Une restitution plus large, à destination du grand public et des professionnel.les, aura lieu en septembre 2023, à l'occasion du Colloque « Mayotte en Santé ».

Le diagnostic partagé avait trois objectifs principaux :

- Recueillir des données sur les situations de prostitution probables ou avérées repérées par les professionnel.les de terrain ;
- Faire remonter les ressources, les besoins, les attentes, de ces acteurs ;
- Proposer des pistes d'action à la CDLP.

---

<sup>1</sup> Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032396046&categorieLien=id>

<sup>2</sup> La composition des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains est fixée par le Décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre. Le décret peut être consulté ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/28/FDFA1621870D/jo/texte>

La collecte de données a été réalisée aux moyens d'entretiens semi-directifs, sur place et à distance, et d'un questionnaire en ligne. Les données recueillies permettent d'envisager une première quantification, *a minima*, du phénomène prostitutionnel à Mayotte. Elles apportent des informations concernant les personnes en situation de prostitution et leurs parcours de vie et font apparaître différents lieux et formes de prostitution sur l'île. Elles font émerger quelques éléments d'analyse sur les autres acteurs du système prostitutionnel, « clients » et proxénètes, actifs dans le DROM (département et région d'Outre-Mer). Enfin, elles permettent d'identifier les besoins des partenaires et les bonnes pratiques existantes, aboutissant à la formulation de 17 pistes d'action, réparties en 6 grands axes, à destination de la CDLP pour mieux lutter contre ce système et en accompagner les victimes.

**Précautions méthodologiques :**

→ Ce diagnostic met en lumière l'existence de la prostitution à Mayotte, via le prisme d'acteurs de terrain. Il donne une idée de l'ampleur du phénomène et apporte des éléments d'analyse qualitatives.

Il ne s'agit pas d'une enquête sociologique de victimation menée auprès de la population. Les données recueillies sont le reflet de la vision des partenaires interrogés, de leur représentativité et de leur sensibilisation au sujet de la prostitution.

## Prostitution : de quoi parle-t-on ?

→ La prostitution n'est pas définie en tant que telle dans la loi française. La définition que nous avons retenue pour ce diagnostic, et que nous avons présentée aux partenaires ayant contribué à l'étude, est celle de l'Amicale du Nid, construite à partir sur son expérience de plus de 70 ans dans l'accompagnement de personnes en situation de prostitution. Cette définition se rapproche de la définition du « recours à la prostitution présente dans le code pénal<sup>3</sup>.



Extrait du guide de l'Amicale du Nid, « Prostitution, osons en parler – Points de repères à l'usage des professionnel.les »<sup>4</sup>

→ Nous employons par ailleurs l'expression de « système prostitutionnel », repris par la loi du 13 avril 2016. Cette notion renvoie à l'idée que :

- la prostitution s'inscrit dans un contexte sociétal marqué par des rapports inégalitaires (inégalités entre les femmes et les hommes, inégalités économiques, racisme, rapports internationaux inégalitaires) ;
- la prostitution est une interaction entre trois catégories d'acteurs : des « clients », des proxénètes et des personnes en situation de prostitution.

<sup>3</sup> Le code pénal définit le recours à la prostitution comme « le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage. » (article 661-1)

<sup>4</sup> Amicale du Nid, *Prostitution. Osons en parler. Points de repères à l'usage des professionnel.les*, 2022. Le guide est disponible en version numérique sur le site de l'Amicale du Nid : <https://amicaledunid.org/ressources/prostitution-osons-en-parler-points->

## **I- ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

Le diagnostic partagé de la prostitution à Mayotte est le premier état des lieux conduit par l'Amicale du Nid dans les Outre-Mer. Nous verrons tout au long de ce rapport que les mécanismes du système prostitutionnel observés par les partenaires globalement similaires à ceux que l'on peut trouver en France hexagonale. Toutefois, il nous semble important de préciser certains éléments de contexte pour une meilleure compréhension de l'inscription du phénomène dans le territoire mahorais.

### **A. Éléments généraux : contexte géographique, juridique et socio-économique**

Le premier élément à prendre en compte est la situation géographique du DROM. Dans l'Hexagone comme à Mayotte, la majorité des personnes majeures en situation de prostitution, ont pour point commun un parcours migratoire et une situation administrative précaire, les rendant particulièrement vulnérables à la prostitution<sup>5</sup>. Cependant, les régions d'origine des populations les plus concernées ne sont pas les mêmes. Située dans l'archipel des Comores, entre Madagascar et le sud-est du continent africain, Mayotte est historiquement un territoire sujet aux flux migratoires. A l'image de sa population générale, on y trouve aujourd'hui principalement des personnes en situation de prostitution comoriennes, malgaches et, dans une moindre mesure, originaires de la région de l'Afrique des Grands Lacs (voir III-B-3- *Une très grande majorité de personnes étrangères*). Si ces dernières peuvent aussi être présentes dans les files actives des associations spécialisées de métropole, celles-ci se composent en très grande partie de personnes venant d'Afrique de l'Ouest (Nigéria notamment), du Maghreb, d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est et de Chine, quasiment absentes à Mayotte.

Au-delà de la question géographique, il nous semble que le contexte socio-démographique et économique de Mayotte, mais aussi sa situation juridique dérogatoire du droit commun français, est à prendre en compte. D'après l'INSEE, 77% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>6</sup>, 50% a moins de 18 ans<sup>7</sup>, près de 50% est étrangère<sup>8</sup>. L'ensemble des partenaires rencontrés décrivent un accès aux droits, à l'éducation, au soin, au travail et aux biens de première nécessité limité. Parmi les problématiques régulièrement signalées, on retrouve par exemple : le manque de places dans les écoles

de-reperes-a-lusage-des-professionnel-les/

<sup>5</sup> A ce sujet, voir notamment : Coalition pour l'Abolition de la Prostitution, Héma SIBI, *Last Girl First ! La prostitution, à l'intersection des oppressions sexistes, racistes et de classe*, Editions LIBRE, 2022.

P. 34 par exemple : « En Europe, les femmes et les filles migrantes représenteraient en moyenne 84% des femmes en situation de prostitution sur 13 pays européens. D'après les chiffres de l'office central pour la répression de la traite des êtres humains, en France, depuis les années quatre-vingt-dix, plus de 90% des femmes prostituées dans la rue sont de nationalité étrangère. »

<sup>6</sup> Sébastien Merceron, 2020, « Revenus et inégalités à Mayotte en 2018. Les inégalités de revenu se sont creusées », *Insee Analyses n°25*.

<sup>7</sup> Julien Balicchi, Jean-Pierre Bini, Véronique Daudin, Nelly Actif, Jannick Rivière, 2014, « Mayotte, département le plus jeune de France », *Insee Première n°1488*.

<sup>8</sup> Chantal Chaussy, Sébastien Merceron, Valéry Genay, 2019, « A Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première n°1737*.

et la saturation des services publics en général (nous avons d'ailleurs pu observer les longues files d'attentes devant les diverses institutions présentes sur l'île), des prestations sociales inférieures à celles pratiquées en France hexagonale et aux critères d'accessibilité plus contraignants, l'absence d'aide médicale d'Etat pour les personnes étrangères en situation irrégulière, un dispositif d'aide alimentaire extrêmement restreint, ou encore la lenteur des procédures de délivrance de titres de séjour et d'attribution d'un numéro de sécurité sociale donnant droit au travail... Force est de constater ici que les facteurs de vulnérabilité liés au contexte social, que l'on observe souvent à l'entrée dans le système prostitutionnel, apparaissent exacerbés à Mayotte. Cela transparait nettement dans les discours des professionnel.les interrogé.es : quel que soit le positionnement de leur structure vis-à-vis de l'analyse du phénomène prostitutionnel, tous.les pointent la prédominance d'une « prostitution de survie » avec de grandes difficultés, voire une impossibilité, à accéder à des ressources alternatives pour les personnes concernées (voir III-B-4- Des conditions de vie précaire).

## **B. Éléments spécifiques à la prostitution : vocabulaire usité et mobilisation des acteurs locaux**

### **I. Une prostitution qui ne dit souvent pas son nom**

Les partenaires que nous avons rencontrés soulignent que la prostitution n'est souvent pas nommée comme telle par les personnes qui en sont victimes. Ceci semble être particulièrement le cas de la prostitution des mineur.es mais aussi de la prostitution qualifiée par les acteurs de terrain de « domestique », ayant lieu à domicile, dans les maisons et les bangas<sup>9</sup> et n'impliquant pas nécessairement une contrepartie monétaire (voir III-B-2- Plus de la moitié de personnes jeunes, voire très jeunes et IV-B-1- La prostitution « domestique »).

La propension à minimiser ou banaliser la prostitution en utilisant des mots qui euphémisent la réalité n'est pas spécifique à Mayotte : on la retrouve en France hexagonale avec l'emploi de termes tels que « michetonnage », « massage », « escorting », « sugar baby », « débrouille »... Ces deux derniers sont d'ailleurs utilisés sur le territoire mahorais, par les plus jeunes notamment. A leurs côtés, de nombreuses expressions locales, en français ou en shimaoré, ont été listées par les professionnel.les interrogé.es. Nous pouvons citer par exemple : « baille sombre », « bricole », « chercher à manger », « avoir une boutique sur soi », « pneu de secours », ou « soussous ». Ce vocabulaire, lorsqu'il n'est pas connu ni interrogé par les professionnel.les, vient complexifier le repérage des personnes concernées par la prostitution. Il a d'ailleurs été souligné à plusieurs reprises comme un frein pour l'établissement d'une quantification précise du nombre de situations à faire remonter dans le cadre de

<sup>9</sup> A Mayotte, un « banga » désigne traditionnellement une petite maison mahoraise, composée d'une seule pièce, construite par un garçon lorsqu'il quitte le foyer familial. Le mot a aujourd'hui été détourné de sa signification d'origine puisqu'il est généralement utilisé pour désigner tout type d'habitat précaire (en tôle notamment).



notre diagnostic, en particulier concernant la prostitution dite « domestique ».

## 2. Des acteurs déjà engagés sur le sujet de la prostitution, dans un contexte global de prise de conscience des violences sexistes et sexuelles

Malgré ces difficultés de quantification et de qualification, le constat était déjà partagé avant notre intervention d'une prostitution présente de manière non négligeable parmi les publics rencontrés par les partenaires du territoire. Plusieurs actions concertées, ciblées sur la question de la prostitution, ont été déployées à partir de 2021, permettant l'émergence d'une demande forte de diagnostic, de la part des acteurs associatifs notamment, et la mobilisation des professionnel.les de terrain lors de la collecte de données. La Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a été mise en place en début d'année 2021, suivie de l'agrément de l'association Mlézi Maoré pour porter le dispositif des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle. En juin 2021, suite à la manifestation d'intérêt de plusieurs autres associations pour travailler sur le sujet, un groupe de travail a été constitué sous l'impulsion de l'Agence régionale de santé. Deux priorités ont alors été identifiées : la formation des acteurs locaux et la réalisation d'un diagnostic territorial. Une première session de formation de trois jours a été organisée avec l'intervention d'une bénévole du Mouvement du Nid résidant sur le territoire, alors que l'état des lieux était confié à l'Amicale du Nid, en raison de son expérience dans la conduite de diagnostics depuis 2016.

La mobilisation des acteurs locaux sur le sujet de la prostitution s'inscrit dans une prise de conscience plus globale concernant les violences sexistes et sexuelles à Mayotte, dans la lignée du mouvement mondial #metoo. Plusieurs partenaires rencontrés nous ont en effet fait part d'un grand nombre d'initiatives au cours des dernières années, visant à sensibiliser grand public et professionnel.les et à prévenir ces violences, en particulier auprès des plus jeunes. Nous pouvons citer parmi elles le projet contre les violences sexuelles et pour le droit des enfants #wamitoo du Collectif CIDE de Mayotte, réunissant 28 associations, décliné en une centaine d'actions de terrain auprès des enfants et des parents, la création d'outils de sensibilisation et d'une campagne de communication, la mise en place d'une charte à destination des partenaires institutionnels et associatifs et le lancement d'une enquête en ligne visant à recueillir des données chiffrées et des témoignages de victimes de violences sexuelles<sup>10</sup>. L'un des enjeux de notre diagnostic, et des préconisations qui en découlent, est de contribuer à l'intégration de la question de la prostitution dans l'ensemble de ces réflexions relatives à la prise en compte du continuum des violences sexistes et sexuelles dans les politiques publiques et le développement associatif à Mayotte.

---

<sup>10</sup> <https://www.wamitoo.yt/>

## **II- MÉTHODOLOGIE ET CONDUITE DU DIAGNOSTIC**

Les données que nous présentons dans ce document ont été collectées auprès des professionnel.les, susceptibles de rencontrer des personnes en situation ou en risque de prostitution, au moyen d'entretiens semi-directifs et d'un questionnaire en ligne, entre avril 2022 et février 2023.

### **A. Identification et mobilisation des partenaires**

La première étape a consisté à identifier les structures à cibler pour la réalisation des entretiens et la diffusion du questionnaire avec la DRDFE et l'ARS. Le soutien de ces deux institutions ancrées localement s'avérait indispensable pour relayer le projet auprès des acteurs locaux. Les échanges ont débuté dès le mois de novembre 2021 et ont permis d'établir une liste de partenaires à contacter et un calendrier. L'objectif n'était pas d'être représentatif de la totalité des professionnel.les de Mayotte mais bien d'assurer un nombre de contributions suffisant au diagnostic pour que les données recueillies soient exploitables.

Les structures ciblées étaient des institutions publiques et des associations intervenant dans les champs d'activité suivants :

- Accueil et accompagnement social, insertion sociale et professionnelle
- Hébergement, logement
- Santé
- Education, jeunesse, protection de l'enfance
- Sécurité publique
- Justice

Au cours de nos états des lieux précédents, nous avons pu observer que nous obtenions davantage de réponses lorsque la diffusion du questionnaire et les sollicitations d'entretiens étaient précédées d'un temps d'échanges avec les acteurs susceptibles de participer et de relayer le projet. Le diagnostic à Mayotte a par conséquent été introduit au cours d'une réunion d'information le 22 avril 2022. L'Amicale du Nid a pu échanger, en visio, avec une dizaine de professionnel.les réuni.es dans les locaux de l'ARS pour l'occasion.

### **B. Le questionnaire en ligne**

A la suite de la réunion du mois d'avril, le questionnaire en ligne a été envoyé par mail par l'ARS et la DRDFE, accompagné d'une présentation powerpoint de la démarche, du guide « Prostitution. Osons en parler » de l'Amicale du Nid et d'un sondage permettant de se positionner sur les dates d'entretiens

en présentiel au mois de juin 2022. Des points réguliers ont été réalisés par téléphone et par mail avec la DRDFE et l'ARS pour effectuer des relances ciblées en fonction des réponses déjà obtenues.

Le questionnaire, auto-administré via Google Form, était constitué de deux parties :

I- Le repérage et l'identification des personnes en risque, ou en situation de prostitution

II- L'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes en risque, ou en situation de prostitution  
(Le questionnaire complet est disponible en annexe 2).

Il avait pour objectif de faire remonter deux types de données :

- Des éléments sur les situations de prostitution identifiées, de manière probable ou avérée, par les acteurs de terrain : personnes victimes du système prostitutionnel et leurs parcours de vie, formes et lieux de prostitution, présence de proxénètes et/ou de réseaux de traite des êtres humains, informations sur les « clients » ayant recours à la prostitution.
- Des éléments sur les pratiques professionnelles des répondant.es : les ressources déployées pour la prise en charge des victimes de prostitution, les besoins, les difficultés rencontrées.

Tout comme les entretiens, le questionnaire a été conçu comme un outil de collecte de données mais aussi de sensibilisation au sujet du système prostitutionnel. De courts paragraphes d'information sur les différentes formes de prostitution, les facteurs d'entrée dans le système prostitutionnel et la loi ont été introduits. Par ailleurs, il était possible de répondre au questionnaire collectivement, en indiquant le nombre de professionnel.les consulté.es. Cette modalité de réponse a été pensée comme un moyen d'aborder le sujet de la prostitution en équipe, à l'échelle d'un service ou d'une structure.

76 professionnel.les ont répondu au questionnaire en ligne<sup>11</sup>.

### **C. Les entretiens**

13 entretiens ont été réalisés auprès de 27 professionnel.les. Une première série de 8 entretiens a eu lieu en présentiel, à Mamoudzou, du 7 au 10 juin 2022. 5 entretiens complémentaires se sont ensuite déroulés par téléphone ou en visio entre juillet 2022 et février 2023. (La liste complète des structures rencontrées en entretien est disponible en annexe 3).

Ces rencontres ont été l'occasion de mieux connaître les acteurs locaux, comprendre le contexte et les réseaux de partenariat mahorais, (re)présenter la démarche de diagnostic et la loi du 13 avril 2016, échanger sur le système prostitutionnel, les éventuelles situations de prostitution identifiées, les

---

<sup>11</sup> 36 réponses ont été obtenues, dont 10 collectives. Les réponses collectives ont concerné entre 2 et 9 personnes selon les structures répondantes.

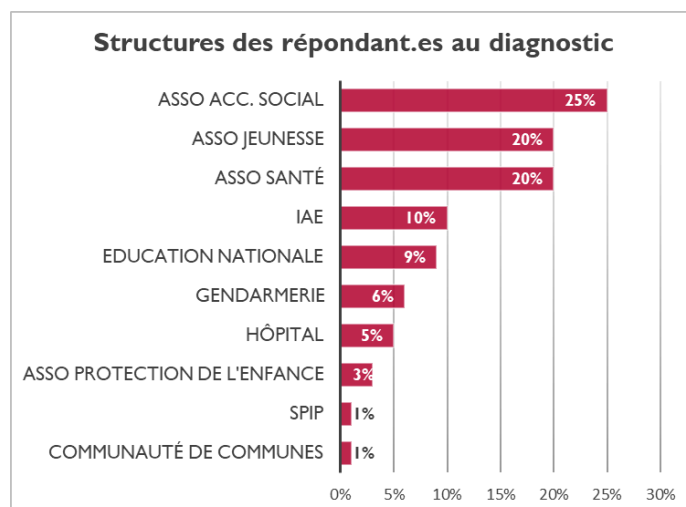
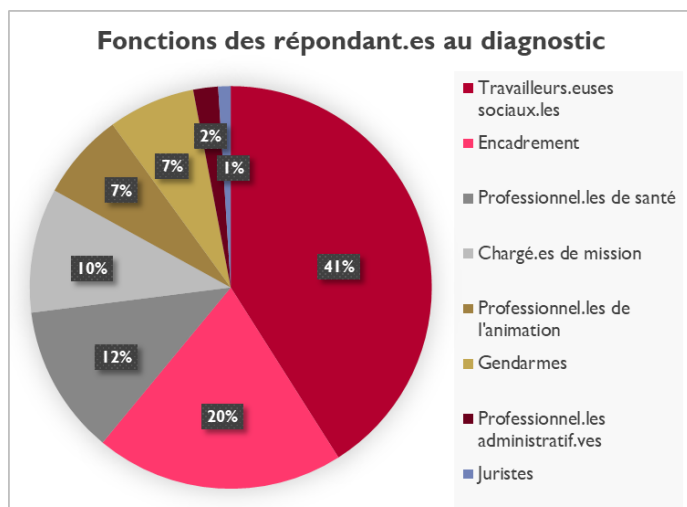
ressources existantes, les besoins en termes de prévention, de repérage et d'accompagnement. Il s'agissait aussi de faciliter l'appropriation de la démarche de diagnostic pour maximiser les chances de diffusion et de réponse au questionnaire en ligne.

#### D. Les partenaires ayant contribué au diagnostic

Au total, ce sont 94 professionnel.les qui ont participé au diagnostic, via les entretiens et/ou le questionnaire en ligne.

Un peu plus de 40% sont des travailleurs.euses sociaux.les. Les professionnel.les occupant des fonctions d'encadrement (chef.fes de service, directions) sont ensuite les plus représenté.es (20%), suivi.es des des professionnel.les de santé (12%).

Plus de trois quarts de ces acteurs sont issu.es de structures associatives du secteur médico-social ou travaillant auprès des jeunes (78%). Les institutions sont moins représentées même si plusieurs réponses ont été obtenues de la part de l'Education Nationale (9%), de la Gendarmerie (6%) et du Centre Hospitalier de Mayotte (5%).



#### E. Des données à prendre avec précaution

Les données présentées dans cette étude doivent être considérées avec précaution. Elles n'ont pas de valeur absolue en dehors du contexte de ce diagnostic et ne peuvent être comparées de manière brute avec les éléments recueillis lors d'autres diagnostics, y compris lorsqu'ils ont été réalisés avec la même méthodologie, car elles ne représentent pas objectivement l'intégralité de la réalité du phénomène prostitutionnel dans les départements et régions étudiés.

Les éléments recueillis sont déclaratifs et comportent en cela des difficultés d'interprétation dues au fait qu'ils reflètent :

- L'intérêt porté au sujet de la prostitution, au niveau individuel pour chacun.e des professionnel.les interrogé.es, mais aussi à l'échelle du territoire étudié et des politiques publiques qui y sont menées.
- Les niveaux de sensibilisation et de formation des acteurs à la problématique du système prostitutionnel. Le repérage des personnes en situation ou en risque de prostitution s'avère complexe lorsque l'on n'est pas outillé à ce sujet. Comme indiqué précédemment, la prostitution est rarement nommée comme telle par les personnes qui en sont victimes, et par les professionnel.les qui les rencontrent, du fait des nombreuses représentations qui l'entourent et qui influencent, souvent de manière inconsciente, les façons dont elle est perçue. Les réponses au questionnaire et les entretiens réalisés indiquent que tous les acteurs interrogé.es n'en sont pas au même stade de travail ou de réflexion sur ces représentations. Tous.tes n'ont pas le même degré de connaissance du système prostitutionnel.
- Des faits qui ont été, pour un certain nombre d'entre eux, confiés par les personnes victimes. Les discours, et leur rapport, dépendent de plusieurs niveaux d'interprétation : ils sont nécessairement contraints par ce que les personnes victimes acceptent et/ou sont en mesure de révéler et par la capacité des professionnel.les à les entendre. Cette contrainte se retrouve pour toutes les violences sexistes et sexuelles. De manière générale, peu de femmes victimes de violences portent plainte. Un article du Journal de Mayotte de janvier 2022 note ainsi un « décalage entre les faits enregistrés à la suite d'un dépôt de plainte, le plus faible de France, 3,9%, et ceux qui ressortent de l'enquête de victimation CVS, qui fait apparaître une fréquence des violences sensibles, violences sexuelles et violences au sein du ménage, près de deux fois supérieure à celle observée en métropole »<sup>12</sup>, à hauteur de 6%<sup>13</sup>. Cela s'explique par l'emprise exercée par les agresseurs mais aussi par la tolérance aux violences sexistes et sexuelles de nos sociétés : les violences subies sont taboues, renvoyées à la sphère privée, les femmes victimes sont stigmatisées, la charge de la culpabilité inversée. Si cela tend globalement à évoluer pour certaines formes de violences à l'encontre des femmes (violences conjugales notamment), ce n'est pas encore le cas pour la prostitution. Dans ce contexte, la connaissance des professionnel.les de la problématique est clé pour permettre aux victimes de parler de leur vécu.

A Mayotte, seulement 10% des répondant.es au questionnaire en ligne indique avoir déjà suivi une formation sur le système prostitutionnel. Seul.es 12% se considèrent suffisamment outillé.es pour

<sup>12</sup> Le Journal de Mayotte, 19 janvier 2022, « Violences conjugales : l'enquête nationale met en évidence l'insuffisance des dépôts de plainte à Mayotte ».

<sup>13</sup> Claire Grangé, 2021, « Une délinquance hors norme, Cadre de vie et sécurité à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte n°30*.

aborder le sujet avec les personnes concernées et les accompagner.

## **F. Sources de données complémentaires**

Les éléments recueillis via le questionnaire en ligne et les entretiens ont été complétés par :

- La participation à une maraude effectuée par l'association Mlézi Maoré à Mamoudzou le 7 juin 2022. Cette action d'aller-vers a eu lieu à pieds, en soirée, en suivant un parcours réalisé régulièrement par Mlézi Maoré sur un lieu de prostitution visible bien identifié : le front de mer, les abords de la barge et les escaliers menant vers l'hôtel de ville et le Conseil départemental. Elle nous a permis de rencontrer 13 femmes malgaches, à qui nous avons présenté notre projet et avec qui nous avons pu échanger de manière informelle. Nos observations et les éléments qu'elles ont acceptés de partager avec nous ont été intégrés à notre analyse quantitative et qualitative.
- Une recherche des annonces de prostitution publiées sur Internet. La mobilisation d'une animatrice aller-vers de l'Amicale du Nid nous a permis de balayer les sites et réseaux sociaux sur lesquels l'association a l'habitude d'effectuer des maraudes numériques et de faire une recherche, par mots clés, de sites dédiés à la prostitution dans les territoires ultra-marins. La quantité d'annonces étant très limitée, contrairement aux départements métropolitains que nous avons pu étudier jusqu'à présent, nous avons réduit le volet « Internet » du diagnostic mahorais (voir *IV-C-2- Modalités de prise de contact avec les personnes en situation de prostitution*).
- Une revue de presse des articles parus entre 2019 et 2023 traitant de faits de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle à Mayotte, réalisée à partir d'une recherche Internet par mots-clés et d'une veille via Google Alerts (*la revue de presse est disponible en annexe 4*).

### **III- LES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION A MAYOTTE : PREMIERES BASES POUR UNE QUANTIFICATION, PROFILS, PARCOURS DE VIE**

Les données recueillies via le questionnaire en ligne et les entretiens permettent de poser les premières bases pour une quantification des personnes en situation de prostitution, repérées par les professionnel.les, à Mayotte. Les paragraphes suivants présentent le nombre de situations retenues pour ce diagnostic, des éléments de profil des personnes concernées (sexe, âge, nationalité) ainsi que des informations sur leurs conditions et parcours de vie.

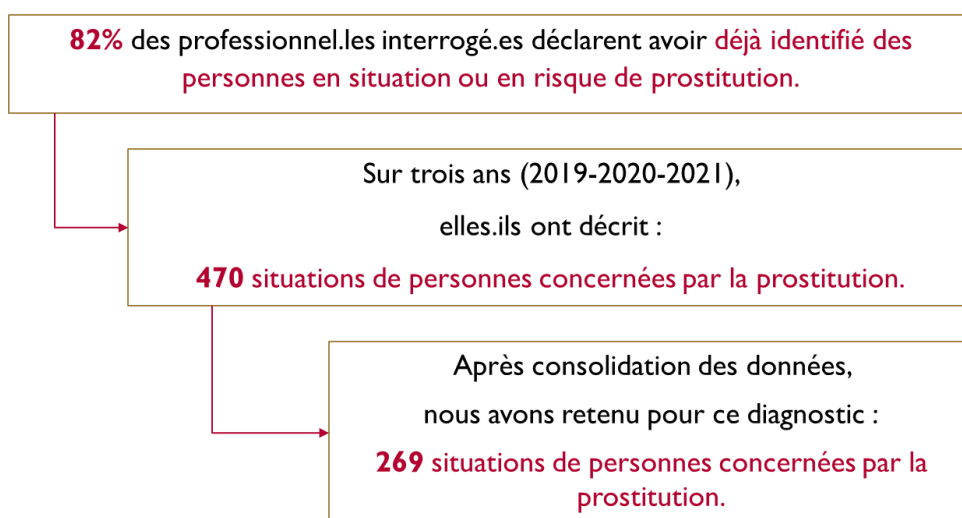
#### **A. Nombre de personnes en situation de prostitution identifiées**

Les chiffres présentés ci-dessous correspondent à une estimation *a minima* du nombre de personnes en situation de prostitution, probable ou avérée, repérées par les partenaires interrogés. Les choix de calculs effectués, le fait que les 94 professionnel.les ayant participé à la collecte de données ne représentent pas la totalité des acteurs mahorais et les difficultés, déjà évoquées, à quantifier et qualifier le phénomène prostitutionnel nous permettent raisonnablement de penser qu'ils se situent en dessous de la réalité. Au cours des entretiens réalisés au mois de juin 2022, la quasi-totalité des partenaires rencontrés ont partagé une forte attente vis-à-vis d'un chiffrage de la prostitution à Mayotte, tout en émettant l'hypothèse d'une prostitution « domestique » beaucoup plus importante que ce qu'ils étaient en capacité de repérer, d'une part parce que celle-ci n'est souvent pas nommée comme telle, d'autre part parce que toutes les personnes dans cette situation n'ont pas nécessairement recours aux services proposés par leur organisation. Des proportions allant de 20 à 70% des files actives potentiellement concernées par la prostitution ont été évoquées par les acteurs avec qui nous avons échangé, sans que cela puisse être objectivé par notre diagnostic en raison de sa méthodologie basée sur les remontées de ces mêmes acteurs. Une enquête sociologique de victimation auprès de la population mahoraise serait à conduire pour une quantification plus précise (voir V- Pistes d'action à destination de la CDLP).

Les données recueillies via les entretiens et le questionnaire en ligne nous permettent tout de même de poser les premières bases d'une quantification de la prostitution à Mayotte et d'avoir une idée de l'ampleur du phénomène. 82% des professionnel.les interrogé.es déclarent avoir déjà identifié des personnes en situation ou en risque de prostitution parmi les publics de leur structure. Au total, sur la période 2019-2021, 470 situations de personnes concernées par la prostitution sont remontées via le questionnaire en ligne ou lors des entretiens. Après consolidation et croisement des données, au cours desquels ont été retirées les situations susceptibles de constituer des doublons et celles présentant trop peu d'éléments pour être étudiées, nous avons retenu 269 situations de personnes concernées par la prostitution. Sauf mention contraire, toutes les statistiques présentées dans la suite

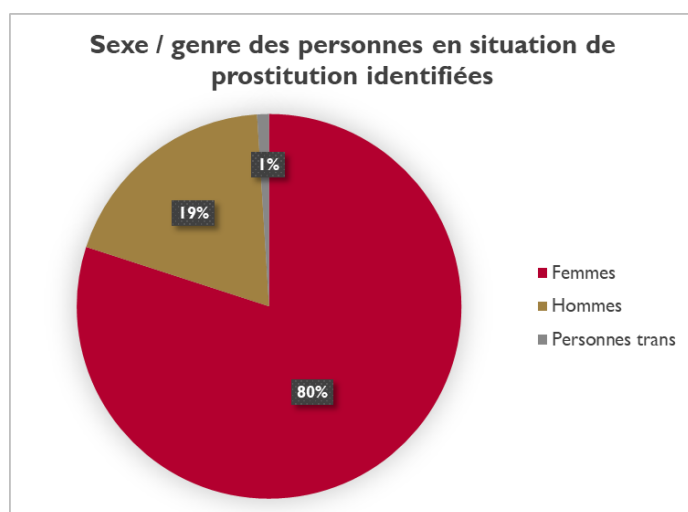
de ce rapport ont été calculées sur cette base.

Si une comparaison brute ne serait pas correcte méthodologiquement pour les raisons avancées précédemment, il nous semble tout de même important de préciser que ce chiffre de 269 situations (470 avant consolidation des données) apparaît relativement important par rapport à d'autres diagnostics conduits dans des départements métropolitains. Seules les estimations établies dans certains territoires d'Ile-de-France où subsistent une importante prostitution visible s'en rapprochent. L'hypothèse d'une prostitution plus importante à Mayotte qu'en France hexagonale doit cependant être pondérée par le faible nombre d'annonces Internet recensé, contrairement à l'ensemble des départements métropolitains étudiés<sup>14</sup>.



## B. Profil des personnes en situation de prostitution identifiées

### 1. Une très grande majorité de femmes



<sup>14</sup> D'après l'étude « PROSTCOST », dernière enquête d'ampleur nationale sur la prostitution en France, conduite par le Mouvement du Nid et Psytel en 2015 : en France, au moins 62% de la prostitution passerait par Internet pour la mise en lien entre les « clients » et les personnes en situation de prostitution.



Parmi les 269 situations analysées : 215 concernent des femmes (80%), 51 des hommes (19%) et 3 des personnes transidentitaires (1%).

Nous pouvons noter une proportion plus importante d'hommes par rapport aux estimations nationales (quasiment le double) et une proportion de personnes trans inférieures (5 fois moins)<sup>15</sup>. La part des femmes reste quant à elle très majoritaire, comme dans l'ensemble des diagnostics conduits par l'Amicale du Nid. Elle nous rappelle que, quelque que soit le territoire étudié, la prostitution ne peut pas être considérée en dehors des rapports de domination liés au sexe et au genre qui structurent nos sociétés : la prostitution est, de manière systémique, une violence à l'encontre des femmes<sup>16</sup>. Le continuum des violences sexistes et sexuelles est d'ailleurs visible au niveau des parcours de vie individuels : au moins 41 personnes identifiées au cours du diagnostic ont subi d'autres formes de violences avant l'entrée dans le système prostitutionnel (violences intrafamiliales, violences sexuelles dont inceste, mariage forcé, discriminations homophobes ou transphobes...). Vue la prévalence de ces violences dans les parcours de vie des personnes en situation de prostitution<sup>17</sup>, et la prise de conscience récente autour des violences sexistes et sexuelles à Mayotte, nous faisons l'hypothèse qu'elles puissent être sous-identifiées dans ce diagnostic.

Notons que la prostitution comme forme de violences conjugales, visible dans la plupart de nos diagnostics, est également présente dans plusieurs situations ici, qu'il s'agisse de femmes contraintes à des rapports sexuels avec leur (ex-)conjoint en échange de pensions alimentaires, d'hébergement ou de nourriture pour les enfants, ou encore d'hommes déposant leurs conjointes sur des lieux de prostitution le soir (on parlera dans ce cas de proxénétisme, voir *IV-D-Proxénétisme*). Des professionnel.les évoquent par ailleurs la question de la polygamie<sup>18</sup>, qui s'inscrit également dans un contexte de relations inégalitaires entre les femmes et les hommes. Celle-ci pourrait dans certains cas être utilisée pour « normaliser » des situations assimilables à de la prostitution, avec des « épouses », parfois très jeunes, là encore contraintes à des actes sexuels en échange de la prise en charge de leurs besoins primaires et de ceux de leurs enfants.

<sup>15</sup> Dans l'étude « PROSTCOST – Estimation du coût économique et social de la prostitution en France » datant de 2015, le Mouvement du Nid et Psytel donnent les estimations suivantes concernant les personnes adultes en situation de prostitution en France : 85% de femmes, 10% d'hommes et 5% de personnes transidentitaires.

La synthèse de cette étude est consultable ici : <https://prostcost.files.wordpress.com/2015/05/prostcost-synthc3a8se-ok.pdf>

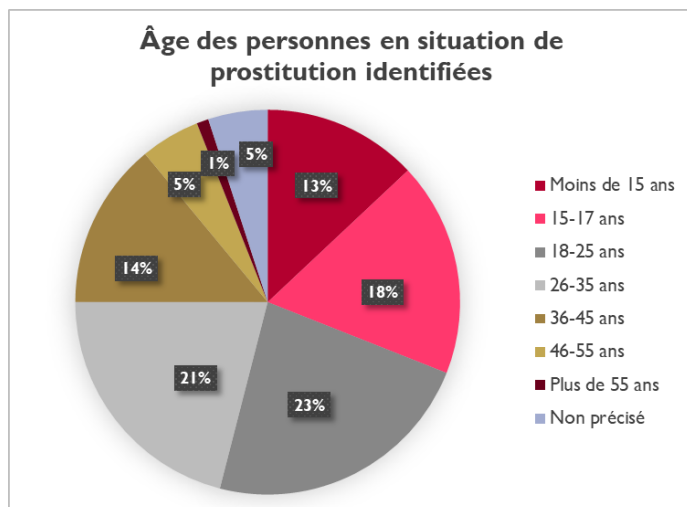
<sup>16</sup> En France, la prostitution est inscrite dans les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes depuis 2011.

<sup>17</sup> A ce sujet, voir notamment : Coalition pour l'Abolition de la Prostitution, Héma SIBI, *Last Girl First ! La prostitution, à l'intersection des oppressions sexistes, racistes et de classe*, Editions LIBRE, 2022.

P. 64 par exemple : « En France, le Collectif féministe contre le viol évoque que sur 187 témoignages de victimes de prostitution, recueillis entre 1998 et 2007, 100% d'entre elles avaient été agressées sexuellement bien avant d'avoir été exposées à la prostitution. En 2019, le département de Seine-Saint-Denis, situé dans le nord de la capitale parisienne, publie les résultats de son enquête sur la prostitution des mineur.es : 89% de mineur.es en situation de prostitution – principalement des filles dont l'âge médian se situe autour de 15 ans – ont subi des violences sexistes, physiques, psychologiques ou sexuelles dans le passé. »

<sup>18</sup> La possibilité d'union civile polygame a été officiellement supprimée à Mayotte en 2010. Dans les faits, la polygamie subsiste en partie sous forme d'union religieuse.

## 2. Plus de la moitié de personnes jeunes, voire très jeunes



Près d'un tiers (31%) des personnes identifiées comme étant en situation de prostitution, probable ou avérée, sont mineures, près d'un quart (23%) ont entre 18 et 25 ans. Les tranches d'âge 26-35 ans et 36-45 ans sont également importantes puisqu'elles représentent respectivement 21% et 14 % des personnes identifiées. Malgré une socio-démographie spécifique, avec la moitié de la population de Mayotte âgée de moins de 18 ans, la proportion de jeunes de moins de 25 ans reste tout à fait similaire à celle observée au cours de nos autres diagnostics où elle dépasse souvent les 50%. La part de mineur.es repéré.es est semblable à celle observée dans les quatre départements d'Ile-de-France étudiés (dans les départements hors Ile-de-France ayant fait l'objet de diagnostics, elle est en moyenne de 17%)<sup>19</sup>.

Le nombre de mineur.es de moins de 15 est en revanche significatif puisque elles.ils représentent 13% des personnes repérées. Cela est cohérent avec l'hypothèse émise par plusieurs acteurs d'une entrée dans la prostitution qui surviendrait plutôt au moment du collège. Parmi les chiffres avancés dans le bilan de la campagne #wamitoo publié sur la page Facebook de l'association Haki Za Wanatsa<sup>20</sup>, il est précisé que « le rectorat recense 83 jeunes filles faisant l'objet de suspicion de prostitution ou déclarant elles-mêmes avoir des relations sexuelles en échange d'argent ou de cadeaux (dont 40 au collège et 13 au lycée) ». Notre diagnostic répertorie quant à lui 82 mineur.es en situation probable ou avérée de prostitution, repéré.es par les professionnel.les interrogé.es, dont 34 âgé.es de moins de 15 ans et 48 de 15 à 17 ans. Pour certain.es d'entre elles.eux, l'entrée dans le système prostitutionnel a pu être

<sup>19</sup> Diagnostics réalisés par l'Amicale du Nid dans 4 départements d'Ile-de-France, en Bretagne (4 départements), dans le Maine-et-Loire, le Pas-de-Calais, en Charente-Maritime et dans le Puy-de-Dôme. Les rapports et synthèses sont téléchargeables sur le site [amicaledunid.org](https://amicaledunid.org) : <https://amicaledunid.org/ressources/diagnostic-territoriaux-de-la-prostitution/>

<sup>20</sup> <https://www.facebook.com/hakizawanatsa/>

précédée de violences sexuelles déjà assimilables à des formes prostitution beaucoup plus tôt dans l'enfance : des professionnel.les ont ainsi pu évoquer des violences sexuelles sur des enfants de 6 ou 7 ans, avec de « petites contreparties » (quelques centimes, une boisson...) fournis par les agresseurs à la victime en échange de son silence. Ce type de parcours de vie n'est pas spécifique à Mayotte : des professionnel.les ont pu nous faire part d'histoires similaires dans d'autres départements étudiés.

89% des mineur.es identifié.es sont des filles, comoriennes pour près de la moitié d'entre elles, mais aussi françaises, malgaches et, dans une moindre mesure, originaires d'Afrique continentale. Si pour les mineures mahoraises, les partenaires expliquent que la prostitution n'est pas nécessairement une prostitution « domestique » ou de rue liée à des questions de survie (accès aux biens de première nécessité, en particulier nourriture et hébergement, pour soi et pour la famille), les mécanismes décrits à Mayotte sont, là encore, tout à fait similaires à ce que l'on peut observer en France hexagonale. Nous retrouvons ainsi dans les situations décrites par les professionnel.les :

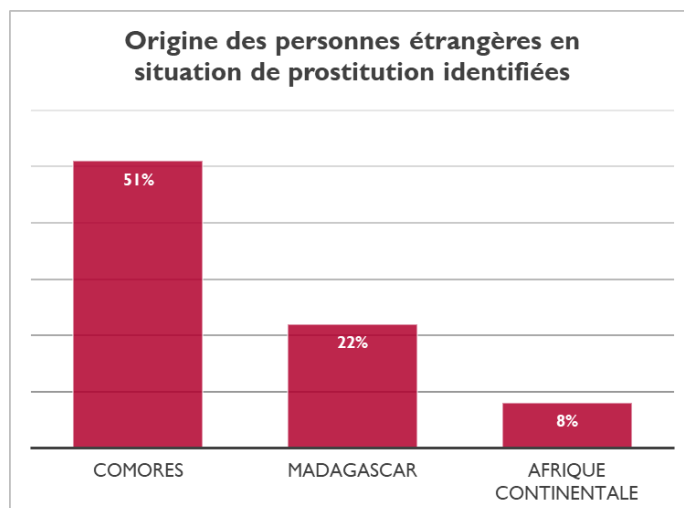
- Des profils de jeunes vulnérables, aux parcours marqués par des ruptures ;
- Des « bénéfices secondaires » en lien avec ces vulnérabilités : appartenance à un groupe, sentiment d'être revalorisé.e, aimé.e, d'exister à travers la possession d'objets de consommation, sentiment de liberté, notamment sexuelle (sur ce dernier point des professionnel.les précisent que certain.es jeunes vont parler de la prostitution de manière relativement ouverte en utilisant le terme de « relations multipartenariales »)... ;
- Des phénomènes de recrutement par des pairs déjà ancrées dans le système prostitutionnel ;
- Des phénomènes d'emprise par des hommes plus âgés, présentés comme des « petits copains » ou des « sugar daddy » ;
- Des jeunes régulièrement en fugue et souvent concerné.es par des consommations de tabac, d'alcool, voire de produits stupéfiants.

Cette prostitution de mineur.es semble principalement avoir lieu au sein et aux abords de bars et discothèques où les partenaires expliquent que des jeunes filles sont régulièrement amenées par des hommes « pour rencontrer des clients » dans ces établissements, mais aussi au cours de soirées privées ayant lieu dans des maisons et appartements parfois loués à cet effet. Elle prend également une forme spécifique liée à l'usage répandu de l'autostop à Mayotte : les professionnel.les sont nombreux.euses à faire référence à des hommes entrant en lien avec des jeunes filles en proposant de les prendre en stop, à la sortie des établissements scolaires notamment.

Il est intéressant de noter que les jeunes mahoraises en situation de prostitution sont un public apparu lors de diagnostics conduits dans des départements métropolitains, en Bretagne notamment. En posant la question à des acteurs rencontrés lors de nos entretiens de juin 2022, ceux-ci ont émis l'hypothèse

qu'il s'agissait de jeunes filles entrées dans la prostitution lorsqu'elles étaient encore à Mayotte, envoyées par leur famille à la Réunion ou en métropole lorsque la prostitution devenait trop visible et susceptible de porter atteinte à la réputation de la famille.

### 3. Une très grande majorité de personnes étrangères



81% des personnes en situation de prostitution repérées par les professionnels interrogés sont de nationalité étrangère, 15% de nationalité française. Parmi les personnes étrangères, au moins 85% sont en situation administrative précaire (absence de titre de séjour ou attente de régularisation). Comme présenté ci-dessus, cette proportion est cohérente avec celle que l'on retrouve en France hexagonale, et plus largement en Europe. Les personnes migrantes apparaissent, de manière générale, surexposées aux violences prostitutionnelles et sont de ce fait surreprésentées parmi les victimes du système prostitutionnel.

Les nationalités des personnes en situation de prostitution présentes à Mayotte sont en revanche spécifiques à la géographie et à l'histoire du territoire. 51% des personnes étrangères en situation de prostitution identifiées sont comoriennes (anjouanaises pour la plupart), 22% malgaches, 8% originaires d'Afrique continentale. Il est intéressant de noter que ces proportions diffèrent sensiblement de la population générale : en 2017, l'INSEE recensait ainsi 95% de comoriens et 4% de malgaches parmi les personnes étrangères vivant à Mayotte. Plusieurs raisons avancées par les partenaires rencontrés pourraient permettre d'expliquer ce décalage.

La présence de femmes malgaches en situation de prostitution à Mayotte n'est pas nouvelle : nous avons pu rencontrer au cours de la maraude effectuée avec Mlézi Maoré des personnes habitant depuis

plusieurs années sur le territoire, contraintes à la prostitution pour survivre<sup>21</sup>. Cependant, leur nombre a augmenté de manière importante à partir de 2020. Ainsi, les partenaires pointent de manière convergente l'arrivée de femmes malgaches sur des lieux de prostitution bien identifiés, à Mamoudzou et à Chirongui, depuis l'épidémie de COVID-19. Si la demande d'hommes résidant à Mayotte visant des femmes et des filles malgaches n'est pas décrite comme un phénomène récent, les « clients » avaient plutôt pour habitude de se déplacer jusqu'à Madagascar avant la crise sanitaire. Les restrictions mises en place pour faire face à la pandémie ayant réduit les possibilités de se rendre sur place pour recourir à la prostitution malgache, il semble que celle-ci se soit en partie déplacée vers Mayotte depuis 2020. Les parcours de vie ne sont pas tout à fait les mêmes, en fonction de la date d'arrivée sur le territoire. Les femmes présentes depuis longtemps ont souvent été mariées avec des hommes mahorais avant de se retrouver isolées, sans ressources et contraintes à la prostitution pour survivre, suite à une séparation et/ou des violences de la part de leur conjoint. Celles arrivées plus récemment ont pour beaucoup déjà été en situation de prostitution à Madagascar et sont souvent venues à Mayotte en sachant qu'elles allaient devoir s'y prostituer. Cela pose selon nous la question d'une certaine organisation derrière l'immigration de femmes malgaches en vue de la prostitution, même si celle-ci ne ressort pas dans les discours des professionnel.les que nous avons interrogé.es (voir *IV-D-3- Des faits de proxénétisme de plusieurs ordres*). Quel que soit leur parcours de vie et leur temps de présence sur le territoire, il est à noter que les femmes malgaches que nous avons rencontrées en maraude ont avant tout fait état des difficultés, voire de l'impossibilité, pour accéder à des ressources et survivre en dehors de la prostitution d'une part, de la peur et de l'insécurité à laquelle elles doivent faire face dans la prostitution d'autre part. Les violences auxquelles sont exposées les femmes en situation de prostitution ont par ailleurs été soulignées par le service PSP (parcours de sortie de la prostitution) de Mlézi Maoré, qui en a répertorié dans l'ensemble des récits de vie des personnes qu'il rencontre.

Les éléments dont nous disposons sur les femmes comoriennes en situation de prostitution sont plus limités, cette population étant moins visible depuis quelques années. Beaucoup sont concernées par la prostitution dite « domestique », dans leur domicile ou celui des « clients », et donc difficiles à identifier. Celles qui étaient présentes au niveau de l'amphidrome de Mamoudzou ont quasiment disparu depuis les rénovations urbaines du front de mer et l'arrivée des femmes malgaches. Plusieurs professionnel.les rencontré.es s'interrogent sur un possible déplacement des populations comoriennes vers des zones moins éclairées et accessibles, avec une exposition aux risques - infections sexuellement transmissibles, violences - potentiellement plus importante (plages et mangroves par exemple).

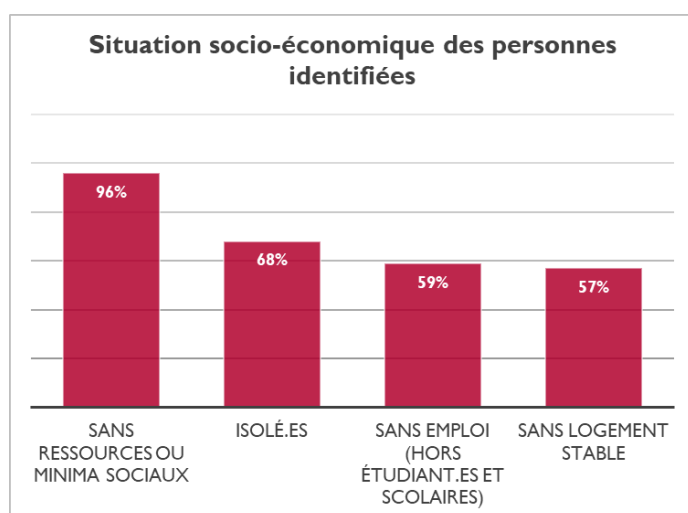
Les personnes venant d'Afrique continentale sont principalement originaires de pays de la région des Grands Lacs tels que la République Démocratique du Congo, le Burundi et la Rwanda. Les partenaires

<sup>21</sup> Voir également cet article de 2019 : Mayotte Hebdo, Houdah Madjid, Lyse Le Runigo, Solène Peillard, 30 octobre 2019, « Dénis de racolage »

qui les rencontrent font état d'un parcours migratoire passant généralement par la Tanzanie, plus rarement par le Mozambique, avant d'arriver aux Comores et à Mayotte. Ces personnes ont souvent été victimes de violences dans leur pays d'origine et d'exploitation, sexuelle ou autre, sur la route migratoire avec un risque d'exposition important à des réseaux de traite des êtres humains en Tanzanie notamment.

Quant aux 15% de personnes françaises, il peut s'agir de jeunes filles mineures, comme nous l'avons vu plus haut, mais aussi de femmes mahoraises adultes. Ces dernières ont souvent des enfants à charge et se retrouvent isolées et en manque de ressources, suite à une séparation, un abandon de leur conjoint et/ou des violences conjugales.

#### 4. Des conditions de vie précaires



La précarité ne peut expliquer à elle seule l'entrée dans le système prostitutionnel : toutes les personnes précaires ne vont pas vers la prostitution et toutes les personnes en situation de prostitution ne sont pas nécessairement précaires. Elle constitue cependant un facteur de risque important, lorsqu'elle est combinée à d'autres facteurs fragilisants et déclenchants au niveau intra-familial, personnel et social (voir III-B-5- *Autres facteurs de vulnérabilité repérés dans les parcours de vie*).

Si l'on se rappelle le contexte socio-économique et juridique propre à Mayotte, mentionnée en première partie, il n'est pas étonnant de constater que, quels que soient le sexe, l'âge et la nationalité des personnes concernées par la prostitution, la précarité de leurs conditions d'existence ressort comme un point commun dans la quasi-totalité des situations décrites au cours du diagnostic. Celle-ci concerne bien sûr les nombreuses personnes contraintes à une « prostitution de survie » mais elle touche également les jeunes mahoraises dont les familles disposent de ressources permettant de vivre

sans toutefois être suffisantes pour accéder à des biens de consommation et un confort matériel.

Dans 96% des situations remontées par les professionnel.les interrogé.es, les personnes sont sans ressources ou bénéficiaires de minima sociaux. Au moins 68% des personnes sont isolées, dont au moins 39% avec un ou plusieurs enfant(s) à charge. Au moins 59% sont sans emploi, une proportion qui atteint 89% lorsque l'on y ajoute les jeunes scolarisé.es, étudiant.es ou apprenti.es. Enfin, au moins 57% n'ont pas de logement stable. Ce dernier chiffre est à interpréter prudemment cependant : comme cela a pu être souligné par des partenaires sur place, la notion de « logement stable » et les items utilisés dans le questionnaire en ligne (« bidonville » ou « squat » par exemple) peuvent en effet renvoyer à des acceptions différentes à Mayotte, considérant le fait que plus de 40% de logements sont des « constructions fragiles (maisons en tôle, bois, végétal ou terre) » selon l'INSEE<sup>22</sup>.

##### 5. Autres facteurs de vulnérabilité repérés dans les parcours de vie

Comme évoqué ci-dessus, l'Amicale du Nid analyse l'entrée dans le système prostitutionnel comme la conséquence d'une conjonction de facteurs fragilisants et déclenchants qui relèvent du contexte sociétal et des parcours de vie individuels. Ces facteurs de vulnérabilité, combinés à la rencontre avec des personnes déjà ancrées dans le système prostitutionnel, victimes, « clients » ou proxénètes, permettent d'expliquer le début de l'engrenage.

Les acteurs interrogés mentionnent explicitement des facteurs de vulnérabilité dans 47% des 269 situations remontées via le questionnaire en ligne et/ou les entretiens. De notre expérience, l'absence de facteurs cités pour les 53% de personnes restantes ne signifie pas leur inexistence. Il est tout à fait possible que des éléments du parcours de vie ne soient pas connus des professionnel.les ayant reçu ces personnes ou qu'ils n'aient pas été pensés comme pouvant « faciliter » leur entrée, et leur maintien, dans le système prostitutionnel. Notons également que l'identification de certains facteurs est parfois délicate car ils peuvent aussi être des effets de la prostitution (par exemple : isolement, addictions, déscolarisation...). Les causes et les conséquences s'alimentent souvent dans un cercle vicieux, empêchant les personnes de s'émanciper du système prostitutionnel. Dans tous les cas, il importe de les prendre en compte dans l'accompagnement à la sortie.

En dehors des questions de précarité socio-économiques décrites dans le paragraphe précédent, le facteur le plus nommé par les professionnel.les est le fait d'avoir vécu des violences avant l'entrée dans le système prostitutionnel. Celles-ci concernent au moins 15% des situations, 13% lorsque l'on regarde

---

<sup>22</sup> Pierre Thibault, 2019, « Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 – Evolution des conditions de logements à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte n°18*.

spécifiquement les violences sexistes et sexuelles. Ce chiffre est supérieur de presque 10 points par rapport aux déclarations recueillies au sein de la population générale à Mayotte lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » conduite en 2020<sup>23</sup>.

A la même fréquence que la question des violences, sont citées les ruptures familiales, conflits et rejets de l'entourage. Nous retrouvons ensuite d'autres facteurs habituellement listés dans nos diagnostics, par exemple : les carences affectives ou éducatives (8%), les fragilités psychologiques (7%), la déscolarisation (5%)... Le tableau ci-dessous donne à voir de manière plus exhaustive les facteurs de vulnérabilité explicitement nommés par les professionnel.les dans leurs réponses au questionnaire en ligne et/ou au cours des entretiens.

| <b>Facteurs de vulnérabilité explicitement nommés par les professionnel.les</b> | <b>47%</b> |
|---|------------|
| Précarité économique  | 41%        |
| Isolement   | 20%        |
| Violences   | 15%        |
| <i>dont violences sexistes et sexuelles</i>                                     | 13%        |
| Conflit, rupture, rejet familiaux   | 15%        |
| Parcours migratoire   | 10%        |
| Carences affectives / éducatives  | 8%         |
| Fragilités psy  | 7%         |
| Habitat précaire  | 5%         |
| Déscolarisation, décrochage, absentéisme  | 4%         |
| Situation irrégulière   | 4%         |
| Fréquentation de groupes à risque, influence du groupe                          | 3%         |
| Absence d'emploi  | 2%         |
| Addictions, consommations   | 2%         |
| Décès d'un membre de la famille   | 1%         |
| Prise en charge ASE   | 1%         |
| Errance   | 1%         |
| Barrière de la langue   | 1%         |
| Grossesse précoce   | 1%         |
| Membre de la famille en situation de prostitution                               | 1%         |

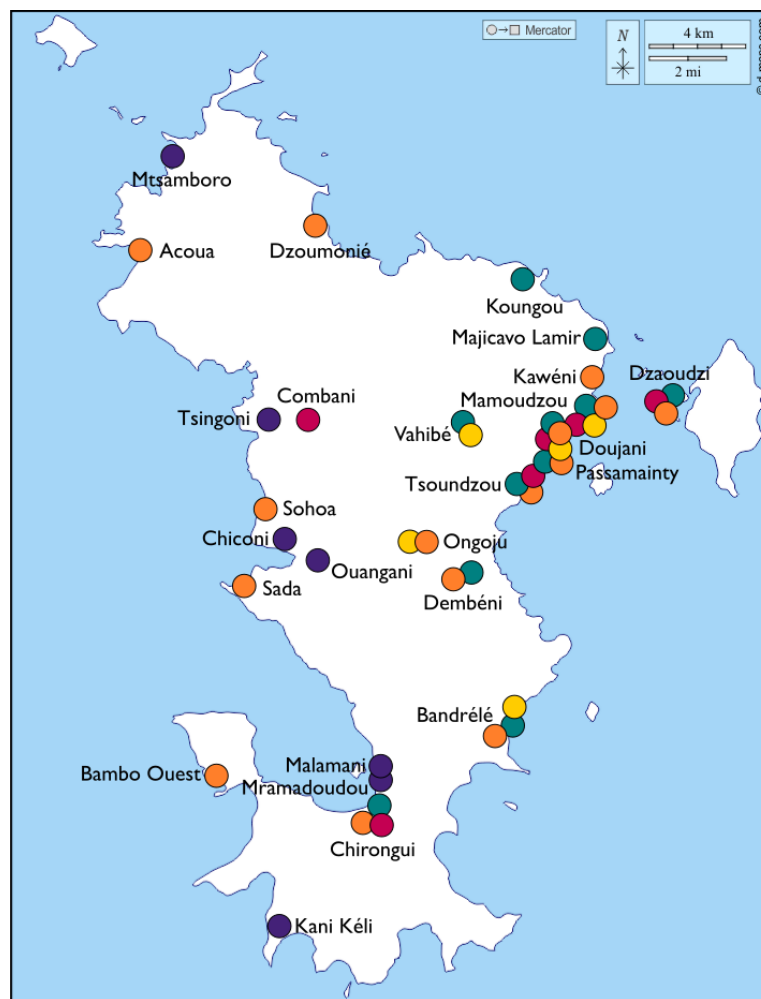
<sup>23</sup> Claire Grangé, 2021, « Une délinquance hors norme, Cadre de vie et sécurité à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte n°30*.



#### IV- LES FAITS DE PROSTITUTION : LIEUX IDENTIFIÉS, RECOURS À LA PROSTITUTION ET PROXÉNÉTISME

Nous avons développé les profils, les parcours de vie et les conditions d'existence des personnes concernées par la prostitution, repérées par les professionnel.les interrogé.es. Dans cette partie, il s'agit de les replacer dans le système qui les exploite, en nous intéressant aux faits de prostitution décrits dans le questionnaire en ligne et/ou au cours des entretiens.

##### A. Zones géographiques de prostitution connues

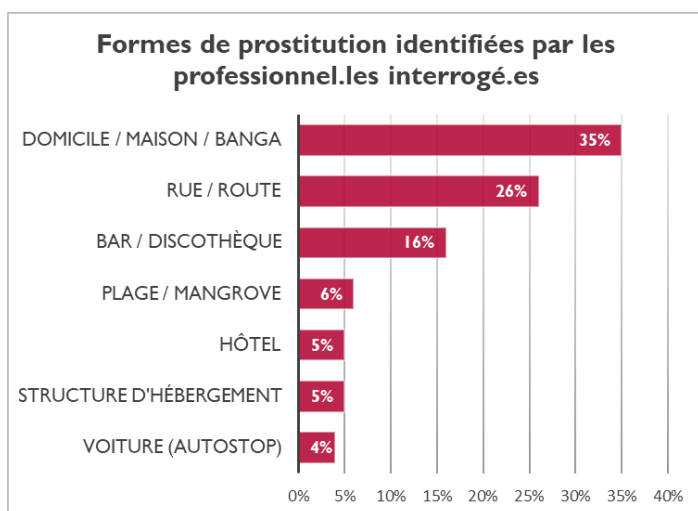


- Prostitution "domestique" : maisons, appartements, bangas...
- Prostitution visible : routes, rues, plages, mangroves...
- Prostitution dans des établissements de loisirs : bars, discothèques, clubs échangistes...
- Prostitution dans des hôtels
- Forme de prostitution non-précisée

*Cartographie réalisée à partir des entretiens et du questionnaire en ligne.*

La cartographie présentée ci-dessus permet de visualiser les zones géographiques et les formes de prostitution identifiées par les professionnels interrogés. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle donne une première idée, *a minima*, de l'ampleur et de la variabilité des formes prises par la prostitution dans le DROM. Elle présente l'intérêt d'illustrer une formule que nous avons régulièrement entendue au cours du diagnostic, de la part des différents partenaires rencontrés : « la prostitution est partout à Mayotte ». Des faits de prostitution ont ainsi été repérés sur l'ensemble du territoire même si une concentration peut être observée du côté de Mamoudzou et des communes qui la composent. Mamoudzou rassemblant à elle seule plus du quart de la population de Mayotte et les principales activités commerciales de l'île, il est tout à fait probable que cela corresponde en partie à la réalité. Il convient toutefois de relativiser la portée de notre cartographie : les services sociaux et médico-sociaux étant, eux aussi, majoritairement implantés à Mamoudzou, cela favorise de fait le repérage dans cette zone.

### B. Formes de prostitution identifiées



Les formes de prostitution auxquelles nous nous référons dans les prochains paragraphes correspondent à différentes facettes du système prostitutionnel. Elles ne diffèrent pas dans leur nature (l'achat de l'usage du corps d'une personne à des fins sexuelles), qui est toujours intrinsèquement violente du fait des rapports de domination qui la structurent, ni dans leurs conséquences sur les personnes achetées. La distinction se situe au niveau des lieux de mise en relation avec les « clients » et/ou de passe. Trois formes de prostitution sont majoritairement identifiées par les partenaires interrogés au cours du diagnostic.

### 1. La prostitution « domestique »

La prévalence d'une prostitution qualifiée de « domestique », qui ressort dans les discours des professionnel.les, apparaît dans les résultats du diagnostic avec plus du tiers des situations concernées (35%). Cette prostitution touche des personnes aux profils variés : femmes en grande majorité, mais aussi des hommes, comorien.nes, mahorais.es, d'Afrique continentale, majeur.es et mineur.es... Le point commun se situe au niveau des vulnérabilités dans les parcours de vie, en particulier la précarité socio-économique, en lien, pour les comorien.nes notamment, avec une précarité administrative. Il s'agit d'une prostitution liée avant tout à des questions de survie, pour la personne elle-même et pour sa famille, décrite comme très répandue bien que difficile à quantifier.

Elle présente la caractéristique d'être à la fois relativement banale dans le paysage social mahorais, selon les dires des acteurs rencontrés, tout en étant invisibilisée par le fait qu'elle a lieu à l'intérieur des maisons et des bangas. Les passes se déroulent au domicile de la personne ou « du client » et les contacts se font principalement par le voisinage, le bouche-à-oreille ou la transmission de numéros de téléphone dans le quartier.

Nous avons évoqué le fait qu'elle n'était pas forcément nommée comme « prostitution » par les personnes qui la vivent ou en sont témoin. Cela est renforcé par le fait que la contrepartie à l'acte sexuel n'est pas nécessairement financière. Sur l'ensemble des situations de prostitution remontées au cours du diagnostic, 50% renvoient à des actes sexuels en échange d'un bien ou d'un service. Au moins 15% concernent de la prostitution contre hébergement. Les autres types de contrepartie listés par les professionnel.les sont variées : paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone, nourriture, vêtements, alcool et produits stupéfiants (bangué notamment), aide à l'obtention de papiers...

### 2. La prostitution visible

La deuxième forme de prostitution la plus identifiée est plus facile à comptabiliser puisqu'il s'agit d'une prostitution visible, sur des lieux bien connus des « client.es ». Elle concerne un quart des personnes repérées par la professionnel.les (26%), très majoritairement des femmes malgaches présentes sur le front de mer de Mamoudzou, où nous avons effectué la maraude aux côtés de Mlézi Maoré, et la commune de Chirongui. Ces deux zones ont toutes deux fait l'objet d'arrêtés municipaux visant à interdire la prostitution sur la voie publique entre 2020 et 2022. Si les personnes en situation de prostitution ne peuvent plus être sanctionnées pour racolage depuis la loi du 13 avril 2016, les femmes avec qui nous avons échangé lors de la maraude ont pu évoquer des contrôles réguliers à leur rencontre, par les forces de l'ordre, venant renforcer leur sentiment de peur et d'insécurité sur le lieu de

prostitution.

D'autres lieux de prostitution extérieurs, plus isolés et moins éclairés, ont été listés par les partenaires, en particulier les diverses plages et mangroves de l'île qui pourraient servir de lieux de rencontres entre « client.es » et personnes en situation de prostitution (notamment des femmes et hommes comorien.nes ainsi que des filles mineures). A cela s'ajoute, les passes dans les voitures faisant suite aux propositions de « clients » à des femmes et jeunes filles en bords de route, liées à la pratique répandue de l'autostop comme moyen de transport à Mayotte.

Toutes situations confondues, la prostitution avec un contact et/ou une passe dans un lieu extérieur atteint 36% parmi celles décrites au cours du diagnostic.

### 3. La prostitution dans les lieux de loisirs : bars et discothèques

La troisième forme de prostitution régulièrement nommée par les partenaires est celle ayant lieu au sein, ou aux abords, d'établissements de loisirs du type bars, restaurants, discothèques mais aussi clubs échangistes. Celle-ci concerne 16% des situations. Les établissements cités se situent principalement dans la commune de Mamoudzou. Les villes de Dzaoudzi, Combani et Chirongui sont également mentionnées. Cette prostitution semble concerner en premier lieu des jeunes filles mineures, amenées sur les lieux par des hommes plus âgés.

Les établissements hôteliers, bien qu'assez peu présents à Mayotte, apparaissent aussi comme des lieux potentiels de prostitution avec 5% des situations. Des professionnel.les font par ailleurs état de formes de prostitution organisées qui pourraient se dérouler dans des gîtes ou maisons d'hôtes, ainsi que dans des logements privés aménagés et/ou loués à cet effet.

L'ensemble des situations présentés dans ce paragraphe pose la question du proxénétisme sous le prisme de la responsabilité des gérant.es et propriétaires de ces différents types d'établissements (voir *IV-D-3- Des faits de proxénétisme de plusieurs ordres*).

## C. Recours à la prostitution<sup>24</sup>

### I. Quelques éléments sur les « clients » de la prostitution

Le diagnostic mettant en priorité la focale sur les personnes en situation de prostitution, nous disposons de moins d'informations concernant celles ayant recours à la prostitution, autrement dit les « clients » ou acheteurs d'actes sexuels. Quelques éléments ressortent tout de même du questionnaire et des entretiens.

Pour commencer, nous pouvons noter, comme dans l'ensemble des diagnostics réalisés jusqu'à présent, l'absence d'un profil type de « clients » à Mayotte. Les professionnel.les décrivent successivement : « des mahorais et des m'zougou<sup>25</sup> », des « hommes adultes souvent de la commune ou alentours », « des jeunes ados », « des hommes mariés ou pas », des « hommes blancs métropolitains de 50 ans et plus et de statut socio-professionnel aisé », « des jeunes marginalisés en situation régulière ou non »... Un point se dégage de ces situations *a priori* éclectiques : les acheteurs d'actes sexuels, quel que soient leur âge, origine et situation sociale, sont en très grande majorité des hommes, y compris lorsque les victimes sont elles-mêmes des hommes. Seuls deux partenaires évoquent des femmes ayant recours à la prostitution, notamment de jeunes garçons comoriens. Celles-ci sont qualifiées de « plus âgées » et « en emploi », renvoyant ici à un deuxième élément pouvant émerger des situations repérées : des rapports de domination qui, quels qu'ils soient, lorsqu'ils sont rapportés à l'échelle sociétale, penchent systématiquement en faveur des « clients » (hommes par rapport à femmes, âgés par rapport à jeunes, français par rapport à étranger.es, aisés par rapport à précaires...).

Un autre point ressorti des échanges lors des entretiens est le fait que beaucoup de ces « clients » sont particulièrement visibles, impliquant une certaine banalisation du recours à la prostitution. S'ils étaient relativement peu nombreux lors de notre maraude avec Mlézi Maoré, cette situation a été décrite comme inhabituelle par les femmes rencontrées et l'association partenaire, notre venue coïncidant à la fois avec la période de Ramadan<sup>26</sup> et une opération récente de la Police aux frontières sur le front de mer. Au-delà des lieux de prostitution clairement identifiés, les partenaires ont pu observer dans leur quotidien des « clients », accompagnés généralement de mineures ou de jeunes femmes. Elles.ils décrivent par exemple des hommes mahorais aux abords de certains établissements scolaires et à la descente des bus, à Chirongui et Dembeni notamment, proposant des trajets en stop

<sup>24</sup> Le code pénal définit le recours à la prostitution comme « le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage. » (article 661-1)

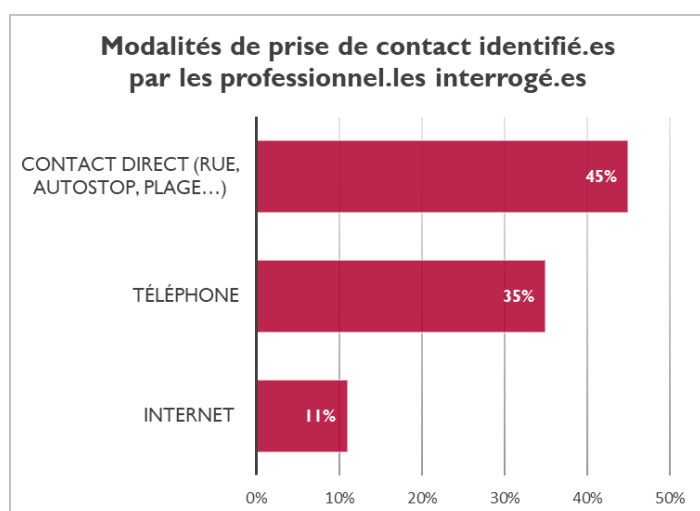
<sup>25</sup> A Mayotte, « m'zougou » désigne une personne européenne, à la peau blanche.

<sup>26</sup> A Mayotte, 95% des mahorais sont d'obédience musulmane (source : <https://www.mayotte.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Culture-Tourisme-et-Patrimoine/Decouvrir-Mayotte/Population>)

aux élèves, ou encore des hommes m'zungou ayant recours à la prostitution de jeunes filles dans les bars et boîtes du front de mer de Mamoudzou ou sur Petite-Terre.

La banalisation du recours à la prostitution malgache, en lien avec l'idée d'un « tourisme sexuel » à Madagascar, apparaît aussi nettement. Nous avons vu que l'arrivée importante de femmes malgaches à partir de l'épidémie de COVID-19 était probablement à relier à la demande de « clients » ne pouvant plus se déplacer sur l'île voisine. Là encore, des scènes rapportées par nos interlocuteurs.rices, qui pourraient à première vue paraître anecdotiques, permettent rendre compte de ce phénomène. Des partenaires racontent avoir été témoin de sorties, au restaurant notamment, d'hommes blancs, plutôt âgés, accompagnés de très jeunes femmes malgaches. Un autre nous explique comment, avant la pandémie, il n'était pas rare d'entendre des jeunes hommes mahorais bien insérés organiser des voyages de groupe à Madagascar, dans le but d'y consommer des femmes et des jeunes filles. Cela pouvait d'ailleurs s'étendre au-delà de l'Océan Indien, avec des « clients » se rendant en groupe en Amérique du Sud, en Asie du Sud Est ou au Maghreb. Ces exemples illustrent parfaitement le triple système de domination sur lequel prend racine le système prostitutionnel : à la croisée du sexisme, de la domination économique et d'une forme de racisme prenant la forme de stéréotypes sexuels attribués aux personnes en fonction de leur origine ou couleur de peau.

## 2. Modalités de prise de contact avec les personnes en situation de prostitution



En cohérence avec les formes de prostitution détaillées ci-dessus, deux modalités de mise en lien entre les « clients » et les personnes en situation de prostitution ressortent majoritairement dans les situations étudiées. La première, qui concerne 45% des faits rapportés, est une sollicitation directe par le « client » : dans la rue, au bord des routes, sur les plages, dans les mangroves mais aussi à proximité ou à l'intérieur des établissements listés préalablement (bars et boîtes de nuit principalement). La deuxième, que l'on retrouve dans plus d'un tiers des cas (35%), est une prise de rendez-vous par

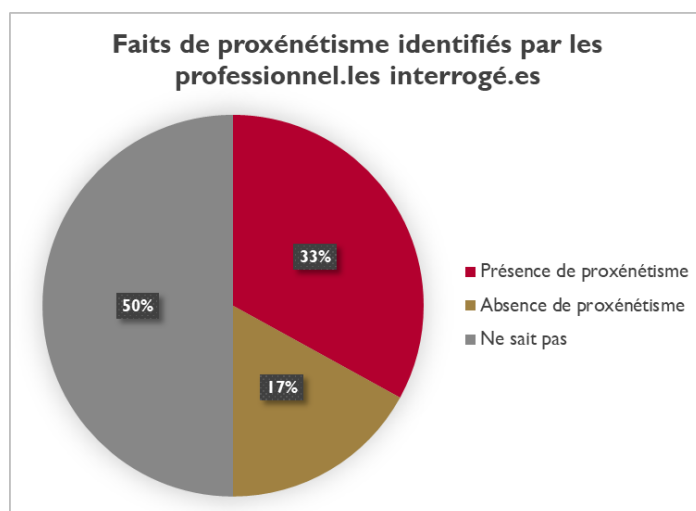
téléphone, avec notamment des numéros circulant dans les quartiers, via le voisinage, l'entourage et, pour les plus jeunes, le groupe de pairs.

Contrairement à ce que l'on peut observer dans les départements de France hexagonale où nous avons réalisé des diagnostics, la prise de contact via Internet apparait minoritaire à Mayotte, à hauteur de 11% seulement des situations remontées par les professionnel.les interrogé.es. Ceci est confirmé par la recherche Internet conduite par l'Amicale du Nid. Sur les sites où l'association effectue habituellement des maraudes numériques (sites de petites annonces généralistes, sites « catalogues d'escorting » et sites de rencontres), seul un d'entre eux recense une dizaine d'annonces localisées à Mayotte. Ce chiffre monte généralement à plusieurs centaines dans les départements métropolitains. Le même constat peut être fait sur les sites spécialisés dans les Outre-Mer, tels que clubsoleil.net ou domtomgirl.com, où les annonces se concentrent sur les Antilles, la Réunion et la Guyane. Sur le tchat coco.gg, régulièrement cité par les jeunes femmes que nous rencontrons mais aussi par les forces de l'ordre, en métropole, comme un outil utilisé par les « clients », la plupart des personnes en ligne étaient localisées à la Réunion et aucune à Mayotte, lorsque nous nous sommes connectées pour une simulation. Sur Instagram, enfin, nous faisons l'hypothèse que les quelques posts répertoriés lors d'une recherche par géolocalisation ne renvoient pas à des personnes réellement basées à Mayotte : les comptes présentent chacun des successions de photos géolocalisées dans différentes villes de France, de manière semble-t-il assez aléatoire.

Dès lors, d'où proviennent les 11% de contacts pris par Internet, déclarés dans notre diagnostic partagé ? Les partenaires que nous avons rencontrés, parmi lesquels une association mettant en place des actions sur Internet de réduction des risques en santé sexuelle, ont partagé les éléments suivants : les offres de prostitution seraient majoritairement dissimulées derrière des annonces de rencontre, ou dans une moindre mesure des propositions d'emploi, sur Facebook et des sites ou applications de rencontres, nécessitant la création d'un compte tels que Tindr, Grindr, ou encore Badoo. L'utilisation de ce mode de mise en lien est surtout mise en avant par les professionnel.les dans le cadre d'une prostitution d'hommes, auprès de « clients » hommes, contre hébergement notamment, et dans une moindre mesure pour les mineur.es.

## D. Proxénétisme<sup>27</sup>

### 1. Des faits de proxénétisme pas forcément bien identifiés



Les professionnel.les interrogé.es apparaissent prudent.es quant à l'identification de faits de proxénétisme dans les situations qu'elles.ils ont repérées. Dans la moitié des cas (50%), les partenaires déclarent ne pas savoir s'il y a ou non du proxénétisme. Des faits de proxénétisme sont rapportés dans un tiers des cas (33%) et l'absence de proxénétisme dans 17% des situations. Il est à noter qu'au cours des entretiens, nous avons très souvent entendu l'affirmation selon laquelle « les personnes concernées par la prostitution à Mayotte sont généralement dans des situations de survie n'impliquant pas de proxénètes ». Si la première partie de cette phrase semble vérifiée par les éléments exposés ci-dessus, concernant en particulier les conditions d'existence matérielles des personnes en situation de prostitution repérées par les partenaires, la seconde apparaît à nuancer à la vue de ces résultats. Nous faisons l'hypothèse que la mise en place de sensibilisations et formations sur le système prostitutionnel à destination des professionnel.les permettrait d'identifier davantage de faits de proxénétisme. Cette identification apparaît essentielle pour accompagner au mieux les personnes victimes dans l'accès aux droits et la sortie de l'emprise (voir V- Pistes d'action à destination de la CDLP).

### 2. Des proxénètes majoritairement issus de l'entourage des victimes

Parmi le tiers de situations dans lesquelles des faits de proxénétisme sont déclarés, les proxénètes sont issus de l'entourage des victimes dans 69% des cas. Cette proportion ne semble pas surprenante

<sup>27</sup> Le code pénal définit le proxénétisme comme « le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

1° D'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;

2° De tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;

3° D'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire. » (article 225-5)



lorsqu'on la compare à d'autres formes de violences sexistes et sexuelles : les agresseurs sont, dans la majorité des cas, connus des victimes. Dans notre contexte, ils proviennent du réseau amical de la personne concernée par la prostitution, dans 53% des situations. Ce sont ensuite des conjoints ou petits-amis (7%), d'autres membres de la famille - parents, oncles... (7%) et des membres du voisinage ou du village (2%).

### 3. Des faits de proxénétisme de plusieurs ordres

En lien avec le paragraphe ci-dessus, nous pouvons tout d'abord signaler du proxénétisme conjugal ou intrafamilial, concernant des femmes majeures mais également des filles mineures exploitées par un petit-ami ou un membre de leur famille. Le proxénétisme sur mineures peut également prendre la forme de réseaux plus étendus, agissant notamment autour des bars et des boîtes de nuit, mais aussi à l'occasion de soirées dans des maisons et appartements privés. Dans ces situations, deux niveaux de proxénétisme sont mis en avant par les professionnel.les, tout à fait semblables à ceux observés dans des réseaux de proxénétisme sur mineur.es en France hexagonale : des jeunes filles, qui sont ou ont été elles-mêmes en situation de prostitution, et deviennent « recruteuses » d'autres jeunes filles, et des jeunes hommes, généralement un peu plus âgés, venant chercher les mineures sur leur lieu de vie ou de scolarisation et les transportant sur les lieux de prostitution. Comme en métropole, ces réseaux sont décrits comme mobiles sur le territoire.

La prostitution dans des bars, discothèques, hôtels, mais aussi dans des maisons ou appartements présentés comme spécifiquement aménagés à cet effet, posent également la question du proxénétisme de la part des gérant.es et propriétaires de ces établissements. Concernant ces types de lieux, le fait de mettre à disposition des locaux pour que s'y déroulent des activités prostitutionnelles est assimilables plus particulièrement à du proxénétisme hôtelier<sup>28</sup>.

De même, bien que cela n'ait pas été identifié par les partenaires avec qui nous avons échangé, la présence importante de personnes malgaches depuis 2020 nous amène à nous demander s'il n'existe pas des formes d'organisation. Il semble notamment que les femmes soient orientées dès leur arrivée vers les lieux de prostitution et vers des personnes susceptibles de les accueillir et de les héberger sur

<sup>28</sup> Le code pénal définit le proxénétisme hôtelier comme « le fait, par quiconque, agissant directement ou par personne interposée :

1° De détenir, gérer, exploiter, diriger, faire fonctionner, financer ou contribuer à financer un établissement de prostitution ;  
2° Détenant, gérant, exploitant, dirigeant, faisant fonctionner, finançant ou contribuant à financer un établissement quelconque ouvert au public ou utilisé par le public, d'accepter ou de tolérer habituellement qu'une ou plusieurs personnes se livrent à la prostitution à l'intérieur de l'établissement ou de ses annexes ou y recherchent des clients en vue de la prostitution ;

3° De vendre ou de tenir à la disposition d'une ou de plusieurs personnes des locaux ou emplacements non utilisés par le public, en sachant qu'elles s'y livreront à la prostitution ;

4° De vendre, de louer ou de tenir à la disposition, de quelque manière que ce soit, d'une ou plusieurs personnes, des véhicules de toute nature en sachant qu'elles s'y livreront à la prostitution. » (article 225-10)

le sol mahorais. Le fonctionnement de cette prostitution malgache, au-delà de l'impératif de survie qui se pose sans aucun doute pour ces femmes, serait à notre sens intéressant à approfondir. Cela apparaît d'autant plus d'actualité qu'un réseau exploitant au moins sept victimes a été démantelé, avec une mise en examen pour traite des êtres humains<sup>29</sup> et plusieurs condamnations pour proxénétisme, peu après la fin de notre diagnostic, en avril 2023, suite à une enquête préliminaire démarrée en 2021<sup>30</sup>. Ces réseaux impliquaient des gérants de bars et restaurants à Chirongui et Bambo-Est, ainsi qu'une personne finançant le voyage jusqu'à Mayotte et prenant en charge l'hébergement à l'arrivée, créant ainsi une dette à rembourser par la prostitution (il s'agit là d'une stratégie de recrutement et d'emprise fréquemment employée par des réseaux de traite en France hexagonale). Précisons par ailleurs, que l'existence de réseaux de proxénétisme malgaches a également été interrogée lors d'échanges entre l'Amicale du Nid et l'Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes (ORViFF) en 2022. La présence de femmes qualifiées de « taties » à la Réunion laissait là aussi présumer une certaine organisation.

Soulignons enfin, pour les personnes originaires d'Afrique continentale, une forte exposition à des réseaux de traite des êtres humains sur la route migratoire, en Tanzanie notamment, pour avoir accès à un hébergement et de la nourriture. Si, d'après les partenaires avec qui nous avons échangés, ces réseaux ne sont pas présents à Mayotte, les violences vécues sur le parcours, et leurs conséquences, sont à prendre compte dans l'accompagnement pouvant être proposé aux personnes concernées une fois présentes sur le sol mahorais.

---

<sup>29</sup> Le code pénal définit la traite des êtres humains comme « le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :

1° Soit avec l'emploi de menace, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;

2° Soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

3° Soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;

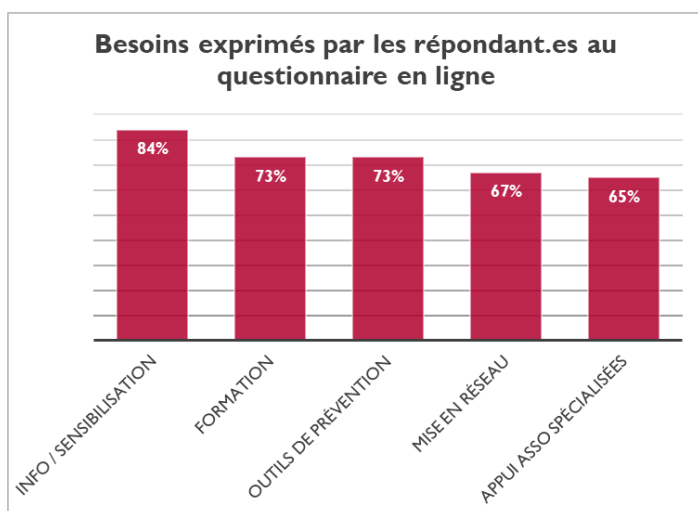
4° Soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage.

L'exploitation mentionnée au premier alinéa du présent I est le fait de mettre la victime à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre la victime des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, de réduction en esclavage, de soumission à du travail ou à des services forcés, de réduction en servitude, de prélèvement de l'un de ses organes, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre la victime à commettre tout crime ou délit. » (article 225-4-1)

<sup>30</sup> Plusieurs articles de notre revue de presse font référence à cette actualité. Voir notamment : Alexis Duclos, Mayotte Hebdo, 26 avril 2023, « Prostitution : quatre gérants de bars dans le sud de Mayotte condamnés »

## **V- PISTES D'ACTION À DESTINATION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE**

Au-delà de l'établissement d'une première cartographie du phénomène prostitutionnel à Mayotte, le diagnostic avait pour objectif de recenser les ressources existantes et les besoins des partenaires mobilisés. 88% des répondant.es au questionnaire en ligne s'estiment insuffisamment outillé.es sur le sujet du système prostitutionnel. Elles/ils ont notamment exprimé des besoins en termes d'information et de formation, d'outillage pour agir en prévention, de soutien et de partenariat.



Ce recueil de besoin nous a permis de formuler 17 pistes d'action, réparties en 6 grands axes, à présenter à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLP). Il s'agit de préconisations que nous espérons concrètes et réalistes, dans le contexte mahorais tel qu'il existe au moment de notre diagnostic. Elles ne pourront cependant pas se substituer à des réponses structurelles ambitieuses visant à garantir l'accès aux droits, à un hébergement et aux biens de première nécessité à Mayotte. Vue l'ampleur de la prostitution liée à des questions de survie dans le DROM, la nécessité de telles politiques publiques revient de manière quasi systématique dans les entretiens que nous avons conduits, pour prévenir l'entrée dans le système prostitutionnel et en permettre la sortie.

### **Axe I : Diagnostic, connaissance du phénomène**

- I. Approfondir le diagnostic, notamment sur la prostitution « domestique » et la prostitution des mineur.es

Ce diagnostic faisait l'objet d'une forte attente, de la part des acteurs associatifs notamment. Il aura permis de réaliser une première synthèse des observations de terrain des partenaires concernant le

système prostitutionnel à Mayotte. Une recherche plus approfondie sur la question de la prostitution « domestique » nous paraîtrait cependant pertinente étant donnée l'ampleur décrite par les professionnel.les rencontrés et les difficultés de chiffrage. Une véritable enquête sociologique de victimation auprès de la population, avec information au préalable de ce que l'on entend par « prostitution » et « proxénétisme », serait nécessaire pour objectiver ce phénomène.

Vue l'attention portée actuellement à la question de la prostitution des mineur.es, à Mayotte comme en France hexagonale, un diagnostic plus précis sur cette population impliquant l'ensemble des professionnel.les de la protection de l'enfance nous semblerait également à conduire. Ce travail pourrait permettre l'élaboration de préconisations spécifiques, en lien avec le plan gouvernemental dit « Taquet »<sup>31</sup>, de lutte contre la prostitution des mineur.es.

Comme suggéré par plusieurs professionnel.les rencontrés, il pourrait être intéressant d'intégrer ces réflexions à des structures ayant déjà un rôle d'observatoire sur des sujets connexes à Mayotte, telles que le CIDFF ou l'Observatoire Régional de la Santé. Sur le volet de la prostitution des mineur.es, nous pensons aussi à l'expérience du collectif CIDE, initié autour des droits de l'enfant, qui a engagé un important travail de sensibilisation et de prévention sur les violences sexuelles, incluant un de témoignages via un questionnaire adressé au grand public. Les éléments éventuels remontés dans le cadre des informations préoccupantes et signalements seraient également à étudier.

## 2. Inclure la question de la prostitution dans les outils de recueil de données sur les publics accueillis

Au-delà d'études d'ampleur pouvant être conduites ponctuellement, la question se pose d'un recueil de données actualisées auprès des structures susceptibles de recevoir des personnes concernées par la prostitution. Comme souligné par plusieurs acteurs rencontrés, il n'existe généralement pas d'item en lien avec la prostitution dans les outils de bilan d'activités, expliquant en partie les difficultés pour ces mêmes acteurs de fournir des éléments chiffrés précis. Intégrer le sujet de la prostitution, comme cela peut se déjà se faire pour d'autres formes de violences sexistes et sexuelles (violences conjugales en premier lieu), permettrait une remontée d'information régulière aux financeurs. Certaines associations nous ont indiqué réfléchir à des outils permettant *a minima* de visibiliser la problématique au sein de leur structure.

---

<sup>31</sup> Gouvernement, 15 novembre 2021, « Lancement du premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs », *Dossier de presse*

## **Axe 2 : Information, communication, prévention**

### **3. Faire connaître la loi du 13 avril 2016 et les lois relatives à la prostitution des mineur.es**

Des partenaires ont fait part de leur souhait de bénéficier d'outils de communication sur la prostitution, en plusieurs langues et avec des visuels reflétant la diversité de la population à Mayotte, pour ouvrir la parole sur ce sujet. Un premier niveau d'information pourrait être réalisé autour de la loi du 13 avril 2016, et des lois traitant de la prostitution des mineur.es (loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale et loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste). Il s'agit d'abord d'informer les personnes concernées par la prostitution de leurs droits, et plus globalement des dispositifs existants, afin qu'elles puissent s'en saisir lorsqu'elles en ressentent le besoin. Des supports pourraient, plus globalement, être adressés au grand public, dans l'objectif de prévenir l'entrée dans la prostitution mais aussi le devenir « client » et le devenir proxénète.

Il est à noter que plusieurs structures associatives interviennent déjà auprès du grand public, en particulier des parents d'élèves et des habitant.es des quartiers concernés par la prostitution visible (à Chirongui notamment), en proposant des actions de sensibilisation telles que des débats ou projections de films. Ces actions nous semblent intéressantes à poursuivre. Par ailleurs, nous reviendrons ci-dessous sur l'enjeu de sensibilisation, et de formation, des professionnel.les de terrain et institutionnel.les, qui nous apparaît nécessaire en parallèle d'une communication grand public, afin de garantir l'accès aux droits des personnes concernées par la prostitution.

### **4. Inclure de manière plus systématique la question de la prostitution dans les interventions en prévention à destination des jeunes**

Vue la proportion de jeunes parmi les personnes en situation de prostitution identifiées par les professionnel.les interrogé.es (31% de mineur.es, 23% de 18-25 ans), des actions de prévention ciblées à destination de ce public apparaissent également pertinentes. Le besoin de développer des interventions portant plus généralement sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle et aux violences sexistes et sexuelles (inceste notamment) a par ailleurs été exprimé par plusieurs professionnel.les.

Les partenaires avec qui nous avons échangés nous ont fait part d'un grand nombre d'initiatives déjà en place, en milieu scolaire et au-delà, sur divers sujets. Former l'ensemble des personnes qui interviennent sur ces animations aux questions évoquées ci-dessus, dans lesquels la prévention des violences prostitutionnelles s'inscrit tout à fait, permettrait de démultiplier les possibilités d'échanges avec des jeunes en s'appuyant sur l'existant.

### **Axe 3 : Coordination, partenariat**

#### **5. Décliner à l'échelle locale (communes et communautés de communes) le groupe de travail sur la prostitution**

En juin 2021, un groupe de travail composé de plusieurs associations et institutions intéressées par la création d'un partenariat élargi sur le sujet de la prostitution a été mis en place sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé. Il en a résulté une première action de formation animée par une bénévole du Mouvement du Nid et le projet de diagnostic territorial confié à l'Amicale du Nid. Le besoin de travailler à un niveau plus local a été formulé lors de nos entretiens. Ainsi, les partenaires ont-elles.ils suggéré la déclinaison d'un partenariat à l'échelle des communes ou des communautés de communes.

Un tel partenariat pourrait permettre d'aller au-delà des politiques municipales actuelles, à Mamoudzou et Chirongui notamment, fondée principalement sur des arrêtés à visée répressive. Une coordination d'acteurs plus large, intégrant notamment les associations, serait l'occasion de développer davantage les volets préventifs et sociaux inscrits dans la loi du 13 avril 2016. Des instances municipales ou intercommunales existantes pourraient servir de cadre à ses travaux, afin de garantir un portage institutionnel, par exemple : les Plans locaux de Santé (PLS) ou les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSDP).

#### **6. Développer des espaces d'échanges entre professionnel.les sur les situations rencontrées**

Au-delà d'une coordination de la politique locale de lutte contre le système prostitutionnel, la nécessité d'avoir des espaces d'échanges formalisés sur les situations individuelles rencontrées a également été remontée par les professionnel.les. D'une part, il s'agit de pouvoir mieux organiser les possibilités d'accompagnement et d'orientation qui peuvent être proposées aux personnes rencontrées, en fonction de leurs besoins. D'autre part, l'accompagnement de personnes en situation de prostitution, comme pour toute autre forme de violences sexistes et sexuelles, implique d'être confronté.e à des récits de vie comportant des épisodes traumatiques (avant et pendant la prostitution) et de prendre en compte des mécanismes complexes d'emprise et des conséquences multiples au niveau social et de la santé globale (physique, psychique, sexuelle). Dès lors, il apparaît nécessaire pour les professionnel.les et bénévoles concerné.es de ne pas rester seul.es face à ces situations et de disposer d'espaces permettant une forme d'analyse des pratiques. Il nous semble important que cela soit pris en compte dans les politiques publiques de lutte contre le système prostitutionnel, avec un financement dédié à cet effet et un portage institutionnel et/ou pluri-associatifs.

7. Fluidifier le fonctionnement de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et le traite pour garantir le respect des droits des personnes en parcours de sortie de la prostitution, ou souhaitant accéder à ce dispositif

Au moment de notre diagnostic, 4 personnes étaient accompagnées par l'association Mlézi Maoré, dans le dispositif « Parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle » créé par la loi du 13 avril 2016. Ce dispositif apparaît bien connu des partenaires, puisque 80% des répondant.es au questionnaire en ligne déclarent en être informé.es. Il permet pour les personnes concernées de débloquent une place d'hébergement, gérée par Mlézi Maoré, l'accès à une autorisation provisoire de séjour (APS) donnant droit au travail ou à une formation et une aide financière d'insertion sociale (AFIS).

Si le bilan de la première année de mise en place du PSP apparaît plutôt positif, des points de vigilance ont été soulevés par plusieurs acteurs que nous avons rencontrés. Ceux-ci concernent en particulier les délais des procédures administratives : réunion de la CDLP pour l'étude des dossiers de demande d'entrée en PSP ou de renouvellement, délivrance des APS, versement de l'AFIS.

Cette situation n'est pas spécifique à Mayotte, même si nous avons constaté que la saturation des services publics s'y trouve exacerbée. En avril 2022, le Ministère de l'intérieur a publié une instruction relative à l'ouverture des droits dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle<sup>32</sup>. Celle-ci faisait notamment suite à des inquiétudes exprimées par les associations agréées pour porter les PSP quant à la mise en œuvre du dispositif sur l'ensemble du territoire national. Elle comprend notamment la réunion de la commission à périodicité régulière pour favoriser le développement des PSP et la délivrance dans les meilleurs délais des APS afin d'éviter les ruptures de droits.

8. Sensibiliser les institutions susceptibles d'intervenir dans l'insertion socio-professionnelle des personnes en sortie de prostitution et créer des passerelles pour faciliter les démarches

L'instruction du 13 avril 2022 mentionne également la formation des membres de la CDLP. Au-delà des institutions siégeant dans la commission, il nous semblerait important de penser une sensibilisation de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir dans les démarches des personnes en situation de prostitution, pour pouvoir les informer des droits dont ces personnes disposent en tant que victimes du système prostitutionnel. Les partenaires interrogé.es au cours de notre diagnostic ont fait état de difficultés rencontrées par les personnes qu'elles accompagnaient pour accéder, par exemple, à l'obtention d'un numéro de sécurité sociale ou à une inscription à Pôle Emploi. Au-delà d'une

<sup>32</sup> INSTRUCTION N° DGCS/SDFE/DGEF/DIMM/2022/7 2022 du 13 avril 2022 relative à l'ouverture des droits dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle

sensibilisation, des liens partenariaux gagneraient à être développés afin de créer des passerelles facilitant les démarches auprès de ces diverses institutions, parmi lesquelles la Caisse de Sécurité Social de Mayotte (CSSM), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), Pôle Emploi ou encore le Bureau de l'accueil et de l'admission au séjour de la Préfecture.

#### **Axe 4 : Formation, soutien aux professionnel.les**

9. Proposer une à deux fois par an des sessions de formation à destination des professionnel.les susceptibles de rencontrer des personnes en situation ou en risque de prostitution

Seul.es 10% des professionnel.les ayant répondu au questionnaire en ligne déclarent avoir déjà bénéficié d'une formation sur le système prostitutionnel. Des initiatives ont été mises en place avec une formation de trois jours délivrée par le Mouvement du Nid, à la demande du groupe de travail, complétée par une session inter-associative animée par Grisélidis, association de santé communautaire basée à Toulouse. Ces actions sont à poursuivre afin de toucher un maximum de professionnel.les de terrain. Les partenaires interrogé.es sont plusieurs à suggérer un rythme d'une à deux sessions de formation par an, prenant ainsi en compte le turn-over important dans le DROM.

Parmi les professionnel.les à cibler en priorité, nous pouvons proposer :

- Les forces de l'ordre : l'insécurité liée à des agressions de « clients » mais aussi de passants est l'une des principales préoccupations exprimées par les femmes que nous rencontrées en maraude. Peu d'entre elles osent toutefois franchir la porte des commissariats pour déposer plainte, en raison notamment de leur situation administrative. Un travail de partenariat nous semble important à engager afin de changer le regard porté sur les victimes de prostitution et permettre un accueil adapté, lorsqu'elles souhaitent faire valoir leurs droits et assurer leur protection. La présence d'intervenant.es sociaux.les en commissariat et gendarmerie rattaché.es à l'association Mlézi Maoré, porteuse du dispositif PSP, pourraient favoriser le lien.
- Les professionnel.les de santé en ville et à l'hôpital (CHM notamment) : la santé est l'une des principales portes d'entrée pour créer du lien avec les personnes en situation de prostitution. L'accès au matériel de réduction de risque (que nous évoquerons plus bas) et à des actions d'éducation à la santé apparaît d'ailleurs comme un autre sujet de préoccupation pour les femmes malgaches en situation de prostitution. Ce constat est partagé par les associations de santé communautaire, intervenant sur la question du VIH notamment, avec qui nous avons échangées. Pouvoir former les acteurs de santé au-delà du secteur associatif apparaît de ce fait essentiel pour créer les conditions d'une ouverture de la parole des personnes concernées sur ce qu'elles vivent dans la prostitution. Les formations pourraient être élargies aux bénévoles qui jouent un rôle de relais communautaire auprès des populations dans un certain nombre de dispositif d'accueil et d'aller-vers.



- Les professionnel.les sociaux.les et médico-sociaux.les de secteurs : en charge de recueillir et d'instruire les demandes d'aides sociales, les services sociaux départementaux sont au contact de nombreuses personnes vulnérables pouvant être exposées aux violences prostitutionnelles. Nous avons évoqué ci-dessus la nécessité de faciliter les démarches des personnes souhaitant accéder à des alternatives à la prostitution. Former les travailleurs.euses sociaux.les de secteur pourraient également permettre un meilleur repérage et la diffusion d'une première information sur les droits et dispositifs existants. Nous pensons également aux professionnel.les de la Protection Maternelle et Infantile qui, de part leur mission de planification familiale notamment, sont souvent des interlocuteurs.rices privilégié.es pour évoquer les violences sexistes et sexuelles vécues.
- Les professionnel.les de la protection de l'enfance et de l'éducation : proposer des formations aux professionnel.les intervenant auprès des jeunes (Aide sociale à l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse, Education nationale, mais aussi tous.tes celles.eux présent.es aux abords des établissements scolaires : prévention spécialisée, surveillant.es médiateurs.rices, chauffeur.euses de bus scolaires...) nous semble incontournable, vue le nombre de mineur.es en situation de prostitution remontées via le questionnaire en ligne et les entretiens. Il s'agit d'augmenter le repérage mais aussi de systématiser le recours au signalement, rendu obligatoire par la loi du 4 mars 2002<sup>33</sup> afin de déclencher des mesures de protection des enfants en situation de prostitution.

## **Axe 5 : Aller-vers, accueil, accompagnement**

### **10. Développer des modalités d'aller-vers en dehors de Mamoudzou**

La cartographie des zones de prostitution connues à Mayotte nous a permis de constater la présence du phénomène sur l'ensemble du territoire. Or, comme indiqué par les partenaires que nous avons rencontrés, la majorité des services associatifs et institutionnels se concentrent aujourd'hui à Mamoudzou, les rendant difficiles d'accès pour les publics les plus éloignés. Le développement d'actions en dehors de cette commune, à Chirongui notamment mais aussi sur Petite Terre comme cela a pu être évoqué par certain.es professionnel.les, apparait dès lors pertinent.

Il s'agit en premier lieu de penser des modalités d'aller-vers : de notre expérience les personnes en situation de prostitution font peu appel aux services sociaux et de santé et, lorsqu'elles le font, elles évoquent rarement leur vécu prostitutionnel. Les raisons sont multiples : honte, peur d'être stigmatisé.es, de ne pas être comprises, de faire violence aux professionnel.les, emprise, conséquences

---

<sup>33</sup> LOI n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, article 13 :

« I. - La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République.

II. - Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative. »

psycho-traumatiques de la prostitution... Aller à leur contact, sur les lieux de prostitution, permet de créer un premier lien dont elles pourront se saisir si elles en ressentent le besoin. Ce développement pourrait s'appuyer sur les actions de maraudes sociales, en santé et de prévention spécialisée existantes, avec une formation à destination des professionnel.les de ces dispositifs au sujet de la prostitution.

### 11. Poursuivre le développement de maraudes numériques

Malgré un nombre limité d'annonces de prostitution sur Internet, le déploiement d'actions sur le numérique est également à considérer. Même si elle est minoritaire, la prostitution via Internet existe et nous faisons l'hypothèse qu'elle pourrait être amenée à se développer dans les prochaines années. Dans le DROM voisin de la Réunion, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité indiquait en 2021 que « la prostitution en ligne n'y est pas inexistante et paraît même en développement »<sup>34</sup>. A Madagascar, un réseau de proxénétisme agissant via Internet a été démantelé en février 2023<sup>35</sup>, de même qu'à Maurice en 2022<sup>36</sup>.

Là encore, il est possible de se tourner vers des initiatives existantes : l'association Nariké M'sada, agissant principalement auprès des personnes séropositives, a mis en place des maraudes numériques à partir de 2018. Une présence sur Internet permet de maintenir une veille sur des développements éventuels et d'entrer en contact avec des publics peu visibles ailleurs (hommes en situation de prostitution auprès de « clients » hommes notamment).

### 12. Développer la plateforme de distribution de préservatifs afin de garantir un accès gratuit sur tout le territoire et s'assurer de la praticité et de la qualité du matériel proposé

La réduction des risques et des dommages (RDRD) liés à la prostitution est l'un des principaux sujets travaillés avec les personnes en situation de prostitution lors des actions d'aller-vers, mais aussi dans le cadre d'un accompagnement social global. Le matériel dont disposent les associations engagées dans ces démarches n'apparaît cependant pas toujours adapté. Lors de nos entretiens, plusieurs professionnel.les ont partagé le constat d'un manque de quantité et de qualité du gel lubrifiant et des préservatifs distribués, ainsi que d'un conditionnement peu pratique, en particulier pour les personnes rencontrées sur les lieux de prostitution. Ces différents points font courir le risque que les publics vulnérables se détournent de leur usage, d'autant qu'en dehors des maraudes et des permanences des associations, l'accès au matériel est relativement limité. La plateforme portée par la Croix-Rouge, en

<sup>34</sup> Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes de la Réunion, « La situation prostitutionnelle à la Réunion. Diagnostic et feuille de route pour la mise en place de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLP) », octobre 2021.

<sup>35</sup> Voir par exemple : Mayotte la 1<sup>ère</sup>, Bruno Minas, 24 février 2023, « Madagascar : coup de filet contre la prostitution en ligne ».

<sup>36</sup> Defimedia.info, Haarisah Peerallee, 2 décembre 2022, « Un réseau de prostitution démantelé dans le Nord : quatre Malgaches et deux Mauriciens épinglés ».

lien avec l'ARS, visant à mettre à disposition des préservatifs gratuits, n'est pas encore pleinement fonctionnelle dans toutes les zones de l'île.

Le déploiement de ce dispositif nous semble prioritaire pour assurer *a minima* une protection des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non-désirées aux personnes en situation de prostitution lors des passes avec les « clients ». De manière complémentaire, il s'agit de s'assurer également de l'accès à la contraception d'urgence et au dépistage en cas d'exposition aux risques. Là aussi, les initiatives se développent telles que la formation des professionnel.les aux TROD (test rapide d'orientation diagnostic) ou la mise en place d'une unité mobile de dépistage, sous la forme d'un bus itinérant.

### 13. Augmenter les moyens de l'association agréée, experte du sujet, afin de proposer un accompagnement spécifique à davantage de personnes

Au-delà des actions d'aller-vers et de RDRD, il nous apparaît indispensable de permettre, par l'attribution de moyens dédiés, un développement du service PSP de l'association Mlézi Maoré. Au moment de notre diagnostic, le service disposait d'un seul ETP (équivalent temps plein) de travailleuse sociale. Cela ne peut être suffisant vue l'ampleur de la prostitution sur le territoire (au moins 269 personnes identifiées par les professionnel.les interrogé.es). Un renforcement du service permettrait de proposer un accueil et un accompagnement spécifique à davantage de personnes en situation de prostitution, y compris en dehors du dispositif PSP lorsque celui-ci ne correspond pas à leurs besoins ou à leur rythme. En plus de l'implantation à Mamoudzou, des relais pourraient être envisagés pour les personnes éloignées géographiquement. Ils pourraient prendre, par exemple, la forme d'une équipe mobile en capacité d'effectuer des permanences à jours fixes dans différents lieux, en partenariat avec des acteurs locaux.

En lien avec l'accompagnement social global, une réflexion sur l'hébergement serait aussi à engager. Si le service PSP dispose de trois places dédiées, les partenaires nous ont expliqué que peu de solutions d'hébergement d'urgence existait globalement à Mayotte. Or, nous avons vu que l'impossibilité d'accéder aux biens de première nécessité était l'une des principales causes de maintien en prostitution. L'hébergement est par ailleurs une demande importante des femmes victimes de violences selon les professionnel.les spécialisé.es. Un travail sur ce sujet devrait intégrer les contraintes liées à la situation géographique du DROM : comment penser une mise à l'abri sur un territoire insulaire, rendant de fait difficile l'éloignement des personnes rencontrées dans le cadre de la prostitution (« clients » et proxénètes en particulier) ?

#### 14. Développer des ateliers collectifs à destination des personnes en situation de prostitution

Parallèlement à l'accompagnement individuel, les professionnel.les interrogé.es ont fait remonter le souhait de personnes en situation de prostitution accueillies dans leur structure de pouvoir accéder à des espaces d'échange collectif. Cette demande pu être exprimée notamment par des femmes malgaches sur des questions de santé sexuelle. De l'expérience de l'Amicale du Nid, comme pour toute autre forme de violences à l'encontre des femmes, les actions collectives jouent un rôle important dans l'ouverture de la parole, l'élaboration des violences vécues et l'émancipation vers d'autres possibles<sup>37</sup>. Dès lors, la mise en place de groupes de paroles et d'ateliers portant sur divers sujets (santé, droits, violences, estime de soi...), dédiées aux personnes partageant une expérience de la prostitution, aurait toute sa place dans les dispositifs d'accompagnement social global proposés à Mayotte.

#### 15. Travailler avec les parents des mineur.es en situation de prostitution : proposer de l'information et du soutien

Cette piste d'action se centre sur le public mineur. Partant du constat que les mesures de protection prennent souvent la forme d'un placement à domicile, en raison principalement du nombre limité de places en MECS (maison d'enfants à caractère social) ou en famille d'accueil, et que les familles se trouvent souvent démunies face à la prostitution de leur enfant, les professionnel.les ont mis en avant le besoin de travailler davantage avec les parents. Il parait important de préciser ici qu'un tel travail ne peut être pertinent que dans le cas où les parents ne participent pas eux-mêmes au maintien du/de la jeune dans la prostitution.

Des actions d'appui aux familles des adolescent.es en situation ou en risque de prostitution seraient à développer, en lien avec les acteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la protection de l'enfance. Il s'agirait notamment de proposer un espace d'écoute et d'échanges et d'apporter des informations et outils pour les soutenir dans l'appréhension des mécanismes du système prostitutionnel dans lesquels sont pris les jeunes (facteurs d'entrée dans la prostitution, emprise, conséquences). Sachant que ces jeunes ont souvent des facteurs de vulnérabilité dans leur parcours de vie en lien avec des violences intrafamiliales, il est aussi question de prendre en compte les violences éventuellement vécues par les parents, les mères notamment, afin de leur donner les moyens de venir en aide à leurs enfants.

---

<sup>37</sup> L'Amicale du Nid a notamment travaillé sur ce sujet dans le cadre d'un projet mené entre 2017 et 2019, intitulé « Renforcer les capacités des personnes étrangères prostituées à accéder à leurs droits et à s'intégrer », financé par le FAMI (Fonds Asile Migration Intégration de l'Union Européenne).

## **Axe 6 : Lutte contre le proxénétisme et l'achat d'acte sexuel**

### **16. Responsabiliser les propriétaires et gérant.es de bars, discothèques, hôtels... concernant le proxénétisme**

Nous l'avons vu, 16% des faits de prostitution identifiés par les partenaires au cours du diagnostic ont lieu dans des établissements du type bars ou boîtes de nuit, 5% dans des hôtels. Le réseau de proxénétisme malgache démantelé en avril 2023 agissait dans des restaurants et hôtels. Dans ce contexte, il pourrait être pertinent de responsabiliser davantage les propriétaires de ces lieux en les sensibilisant à la question du proxénétisme, hôtelier notamment, et en les informant sur les risques pénaux encourus et les indicateurs de repérage de faits de prostitution au sein de leurs établissements. La capitalisation de connaissances sur le fonctionnement du proxénétisme malgache nous semblerait par ailleurs utile pour mieux lutter contre ce phénomène.

Des actions auprès des hôteliers sont conduites par la police et la gendarmerie dans plusieurs départements en France hexagonale. Il serait intéressant de réfléchir aux conditions d'une éventuelle transposition à Mayotte. Ces initiatives ont en effet permis de développer des partenariats avec les forces de l'ordre pour mieux prévenir l'installation de réseaux de proxénétisme et faciliter, le cas échéant, leur démantèlement et la protection des victimes. Sur ce dernier volet, un lien avec les associations spécialisées, au moment des démantèlements, est selon nous pertinent afin d'informer les personnes en situation de prostitution de leurs droits et de leur proposer un accompagnement et/ou une orientation si elles le souhaitent.

### **17. Renforcer la politique pénale en matière de lutte contre le proxénétisme et le recours à la prostitution**

Nous manquons d'informations, dans ce diagnostic, concernant le nombre de dossiers faisant actuellement, ou ayant fait dans les dernières années, l'objet d'une procédure judiciaire concernant le recours à la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Il nous semble toutefois incontournable de conclure sur la nécessité d'une politique pénale ambitieuse en matière de lutte contre de telles infractions, afin de compléter les actions à visée sociale et préventive listées ci-dessus. Au-delà de mesures répressives lorsque des faits sont constatés, il est question, là encore, de responsabiliser la société dans son ensemble en faisant connaître l'interdiction d'achat d'acte sexuel au plus grand nombre et en intégrant pleinement la question du « devenir client » et du « devenir proxénète » dans les actions de prévention, notamment auprès des plus jeunes.

## SYNTHESE DES PRECONISATIONS

### Diagnostic, connaissance du phénomène

- Approfondir le diagnostic, notamment sur la prostitution "domestique" et la prostitution des mineur.es.
- Inclure la question de la prostitution dans les outils de recueil de données sur les publics accueillis.

### Information, communication, prévention

- Faire connaître la loi du 13 avril 2016 et les lois relatives à la prostitution des mineur.es.
- Inclure de manière plus systématique la question de la prostitution dans les interventions en prévention à destination des jeunes.

### Coordination, partenariat

- Décliner à l'échelle locale (commune et communautés de communes) le groupe de travail sur la prostitution.
- Développer des espaces d'échanges entre professionnel.les sur les situations rencontrées.
- Fluidifier le fonctionnement de la CDLP pour garantir le respect des droits des personnes en parcours de sortie de la prostitution, ou souhaitant accéder à ce dispositif.
- Sensibiliser les institutions susceptibles d'intervenir dans l'insertion socio-professionnelle des personnes en sortie de prostitution et créer des passerelles pour faciliter les démarches.

### Formation, soutien aux professionnel.les

- Proposer une à deux fois par an des sessions de formation à destination des professionnel.les susceptibles de rencontrer des personnes en situation ou en risque de prostitution.

### Aller-vers, accueil, accompagnement


- Développer des modalités d'aller-vers en dehors de Mamoudzou.
- Poursuivre le développement de maraudes numériques.
- Développer la plateforme de distribution de préservatifs afin de garantir un accès gratuit sur tout le territoire et s'assurer de la praticité et de la qualité du matériel proposé.
- Augmenter les moyens de l'association agréée, experte du sujet, afin de proposer un accompagnement spécifique à davantage de personnes.
- Développer des ateliers collectifs à destination des personnes en situation de prostitution.
- Travailler avec les parents des mineur.es en situation de prostitution : proposer de l'information et du soutien.

### Lutte contre le proxénétisme et l'achat d'actes sexuels






- Responsabiliser les propriétaires et gérants de bars, discothèques, hôtels... concernant le proxénétisme.
- Renforcer la politique pénale en matière de lutte contre le proxénétisme et le recours à la prostitution.

## ANNEXES

### Annexe I : Les 6 points clés de la Loi du 13 avril 2016

 Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des Femmes  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# LES 6 POINTS CLÉS DE LA LOI PROSTITUTION

|   |   |  |
|---|---|--|
| 1 |    | <b>Abrogation du délit de racolage :</b><br>les personnes prostituées sont reconnues comme des victimes et non plus comme des délinquantes.  |
| 2 |   | <b>Responsabilisation des clients :</b><br>ils sont désormais passibles d'une contravention de 1500 euros. Les moyens de lutte contre les réseaux et proxénètes sont également renforcés |
| 3 |  | <b>Mesures de protection et d'accompagnement :</b><br>un parcours de sortie de la prostitution est créé, financé par un fonds dédié.   |
| 4 |  | <b>Actions de prévention et de sensibilisation :</b><br>la lutte contre la marchandisation des corps entrera dans les thématiques relevant de l'éducation et de la citoyenneté           |
| 5 |  | <b>Autorisation provisoire de séjour de six mois (et droit au travail) :</b><br>pour les personnes prostituées étrangères engagées dans un parcours de sortie de la prostitution         |
| 6 |  | <b>Instauration d'une nouvelle instance présente dans les départements :</b><br>son but sera de coordonner l'action en faveur des victimes de la prostitution                            |

[www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr](http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr)

## **Annexe 2 : Questionnaire en ligne**

### **Diagnostic partagé de la prostitution à Mayotte**

Questionnaire à destination des professionnel·les et bénévoles

(<https://forms.gle/DV1S331Pv5Mdnind8>)

#### **Les objectifs :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et l'Agence régionale de santé souhaitent aboutir à une connaissance plus précise du phénomène prostitutionnel à Mayotte.

Il s'agit de :

1. Faire remonter les risques et les situations de prostitution identifiés de manière probable, ou avérée, par les acteurs·rices de terrain
2. Faire remonter les ressources, les besoins, les attentes, de ces acteurs·rices du département sur la problématique du système prostitutionnel
3. Proposer des pistes d'action

#### **Le questionnaire :**

Ce questionnaire est adressé aux professionnel·les et bénévoles susceptibles de rencontrer ou recevoir des personnes en situation ou en risque de prostitution. Aucune information nominative n'est recueillie sur ces personnes.

Il est auto-administré, en ligne, via Google Form et nécessite environ 20 minutes de votre temps.

L'ensemble des réponses seront anonymisées lors du traitement des données. La restitution fera apparaître uniquement les structures et les fonctions.

Les questions portent, en priorité, sur votre pratique professionnelle au cours des trois dernières années (2019-2020-2021). Vous pouvez cependant indiquer des données plus anciennes, si elles vous semblent pertinentes pour ce diagnostic.

#### **Qu'entend-on par prostitution ?**

La prostitution prend des formes multiples. Elle peut avoir lieu à l'extérieur (rue, route, forêt, parking...) ou dans des espaces clos (hôtel ou appartement, via Internet notamment, salon de massage, bar à hôtesse, boîte de nuit...).

Elle est rarement nommée comme telle : on parle de débrouille, d'escorting, de michetonnage, de masseuses, d'accompagnatrices, d'hôtesse... Ces termes euphémisent une même réalité : l'achat d'actes sexuels, avec une contrepartie qui peut être financière ou non (hébergement, nourriture, vêtements, téléphone portable...), et des conséquences importantes pour les personnes qui sont marchandisées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le guide de l'Amicale du Nid, "Prostitution - Osons en parler" :

<https://amicaledunid.org/wp-content/uploads/2019/11/guide-v3-web.pdf>

#### **Introduction : quelques données vous concernant**

Les réponses au questionnaire seront anonymisées lors du traitement des données. Les informations recueillies seront utilisées uniquement dans le cadre du diagnostic de la prostitution à Mayotte.

> Nom de l'organisation ou du service :

> Nom du/de la répondant·e :

> Fonction :

> Adresse mail :

> Numéro de téléphone :



- > Votre activité principale :
- > Vous remplissez le questionnaire :
  - A titre individuel
  - A titre collectif (service ou structure)
  
- > Si le questionnaire est rempli à titre collectif, combien de professionnel·es / bénévoles ont été consulté·es ?

### **I- Le repérage et l'identification des personnes en risque, ou en situation de prostitution**

- > Dans le cadre de vos missions, avez-vous déjà :  
(plusieurs réponses possibles)
  - Identifié des situations de risque prostitutionnel (des personnes vous semblant particulièrement exposées au risque d'entrer dans la prostitution)
  - Identifié, de manière probable ou avérée, des situations de prostitution
  - Eu connaissance, par un tiers, de situations de prostitution
  - Eté témoin de situations de prostitution

Si vous n'avez coché aucune case ci-dessus, merci de passer directement à la 2<sup>ème</sup> partie du questionnaire.

- > Combien de personnes environ ces situations concernent-elles ?

#### **Description des situations**

Dans cette section, vous allez pouvoir décrire les situations que vous avez identifiées de manière probable ou avérée, que vous avez observées ou que l'on vous a rapportées, au cours des trois dernières années (2019-2020-2021).

Ces situations peuvent concerner une personne en particulier, ou un groupe de personnes présentant des similarités dans leur profil ou leur parcours de vie.

MERCI DE DÉCRIRE UNE SITUATION A LA FOIS : à la fin de la description de la situation n°1, il vous sera proposé d'ajouter une situation n°2 etc.

#### **Situation n°1**

(1 personne ou 1 groupe de personnes)

#### **Les personnes concernées**

- > Sur les trois dernières années, combien de personnes (environ) sont concernées par cette situation ?
  
- > Ces personnes sont :
  - \*Les personnes transidentitaires incluent ici les personnes travesties, transgenres et transsexes, même si nous savons qu'elles vivent des réalités différentes.
  - Des femmes
  - Des hommes
  - Des personnes transidentitaires\*
  
- > Quel âge ont-elles, environ ?
  - Moins de 15 ans
  - 15-17 ans
  - 18-25 ans
  - 26-35 ans
  - 36-45 ans
  - 46-55 ans
  - Plus de 55 ans
  
- > Quelle est leur nationalité ?
  - Française
  - Comorienne
  - Malgache
  - Autre (précisez)

> Pour les personnes étrangères hors Union Européenne, pourriez-vous préciser leur situation administrative ?

- Situation régulière
- Situation irrégulière
- Demande de régularisation en cours
- Autre (précisez)

> Quelle est leur situation familiale ?

- En couple ou en famille
- Seul·e avec enfant(s) à charge ou enceinte
- Seul·e sans enfants
- Autre (précisez)

> Comment / où logent-elles ?

- Logement autonome
- Famille
- Logement étudiant
- Centre d'hébergement / Foyer
- Hôtel / Via le 115
- Hôtel autre / Airbnb
- Rue
- Squat
- Tiers / Connaissance / Communauté
- Camp / Bidonville
- Autre (précisez)

> Quelle est leur situation professionnelle ?

- Apprenti·e
- Demandeur·euse d'emploi
- Etranger·e sans titre de travail
- Etudiant·e
- Travailleur·euse indépendant·e
- Salarié·e
- Scolarisé·e (collège, lycée)
- Retraité·e
- Autre (précisez)

> Quelle est leur situation financière ?

- Minima sociaux
- Salaire
- Sans ressources
- Autre (précisez)

> Pouvez-vous décrire leur parcours de vie, des facteurs de vulnérabilité qui pourraient conduire ces personnes à entrer dans la prostitution ?

*L'entrée dans le système prostitutionnel est généralement la conséquence d'une conjonction de facteurs fragilisants et déclenchants qui relèvent du contexte sociétal (précarité socio-économique, inégalités, violences sociales, politiques, liées au genre ou à l'orientation sexuelle...) et des parcours de vie individuels (violences déjà subies, carences affectives, ruptures familiales et/ou sociales, isolement, errance, difficultés économiques...)*

### Les faits de prostitution

> De quelle forme de prostitution s'agit-il ?

*La prostitution prend des formes multiples. Dans tous les cas, il s'agit de l'achat d'un acte sexuel (la contrepartie pouvant être financière ou non), avec les mêmes conséquences induites pour les personnes en situation de prostitution. On parle de prostitution "visible" quand les faits de prostitution ont lieu à l'extérieur (route, rue, forêt, parking...) et de prostitution "discrète" quand ils se déroulent dans des lieux clos (hôtel ou appartement, salon de massage, bar à hôtesse, boîte de nuit...)*

- Appartement / Maison (domicile, domicile du « client », Airbnb...)

- Bar / Club
- Forêt / Bois
- Hôtel
- Route / Rue
- Salon de massage
- Structure d'hébergement
- Inconnu
- Autre (précisez)

> Dans quelles zones géographiques ont lieu les faits de prostitution (dans quelles villes, quels quartiers, au bord de quelles routes...)?

> Quelle(s) forme(s) prennent les contreparties à l'acte sexuel ?

- Argent
- Hébergement
- Objets et autres biens
- Autre (précisez)

> Comment les « clients » entrent-ils en contact avec la/les personnes en situation de prostitution ?

- Contact direct / lieux publics
- Internet
- Téléphone
- Autre (précisez)

> Disposez-vous d'informations sur ces « clients » (sexe, âge, provenance géographique...)?

> Y a-t-il des proxénète(s) ?

*La loi française (articles 225-5 et suivants du code pénal) définit comme proxénète toute personne qui :*

- aide, assiste, protège la prostitution d'autrui ;
- tire profit de la prostitution d'autrui ;
- embauche ou entraîne quelqu'un e pour qu'elle ou il se prostitue ;
- exerce une pression sur quelqu'un e pour qu'elle ou il se prostitue.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Autre (précisez)

> Si oui, quelles sont leurs liens avec la/les personne(s) en situation de prostitution ?

- Conjoint / Petit ami
- Autre membre de la famille
- Réseau « amical »
- Réseau de prostitution / traite des êtres humains
- Autre (précisez)

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

> Décrire une autre situation ?

- Oui
- Non, passer à la rubrique suivante

(si oui, vous pouvez copier / coller les questions précédentes)

## **II- L'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes en risque, ou en situation de prostitution**

*La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées considère la prostitution comme un système de violences.*

*Dans ce système, il y a :*

- De multiples auteurs de violences : les clients, les proxénètes, la société dans son ensemble ;
- Des victimes de violences, qu'il convient d'accompagner en tant que telles : les personnes en situation de prostitution

> Dans le cadre de vos missions, avez-vous déjà pris en charge des personnes en situation ou en risque de prostitution ?

- Oui
- Non

> Si oui, avez-vous parlé avec elles de prostitution (directement ou de manière suggérée) ?

- Oui
- Non

> Ces personnes avaient-elles des demandes particulières ? Lesquelles ?

> Quelles réponses ont été apportées ?

> Avez-vous orienté ces personnes vers d'autres structures ? Lesquelles ?

> Aborder le sujet de la prostitution avec une personne qui pourrait être concerné vous semble-t-il :

- Facile
- Difficile
- Ni facile, ni difficile

> Pourquoi ?

> Vous estimez-vous suffisamment outillé e ?

- Oui
- Non

> Si non, de quoi auriez-vous besoin ?

- Information / sensibilisation
- Appui d'associations spécialisées
- Formation
- Outils de prévention
- Mise en réseau
- Autre (précisez)

> Avez-vous connaissance de l'association agréée sur le département pour accompagner les personnes vers la sortie de la prostitution ?

*A Mayotte, l'association agréée pour porter les Parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle est Mlézi Maoré.*

- Oui
- Non

> Avez-vous déjà suivi, ou allez-vous suivre, une formation en lien avec cette problématique ?

- Oui
- Non

> Si oui, pouvez préciser le type de formation suivie (nombre de jours, titre, intervenant.e...) ?

> Seriez-vous intéressé e pour participer à un travail en réseau ou à une démarche de réflexion partagée en lien avec cette problématique ?

- Oui
- Non

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

### **Conclusion : pour aller plus loin**

> Acceptez-vous d'être recontacté e dans le cadre de ce diagnostic ?

- Oui
- Non

> Connaissez-vous des personnes ressources pour ce diagnostic ?

- Oui

Non

> Si oui, pourriez-vous nous indiquer leurs noms / coordonnées / fonctions ?

> Pourquoi sont-elles ressources selon-vous ?

> Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter...

### **Merci !**

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter :

Lucie GIL, Chargée de mission diagnostics, formation et communication

Amicale du Nid

01 44 52 56 40 / 06 17 01 36 19

[lgil@adn-asso.org](mailto:lgil@adn-asso.org)

Taslina SOULAIMANA, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Préfecture de Mayotte

[taslima.soulaimana@mayotte.gouv.fr](mailto:taslima.soulaimana@mayotte.gouv.fr)

Solenne AUGIER, Chargée de mission "santé sexuelle et reproductive"

Agence Régionale de Santé Mayotte

[solenne.augier@ars.sante.fr](mailto:solenne.augier@ars.sante.fr)

**Annexe 3 : Liste des structures rencontrées en entretien à Mayotte**

| Date       | Structure   |
|------------|---|
| 07/06/2022 | Profession sport et loisirs Mayotte                             |
| 07/06/2022 | ACFAV   |
| 08/06/2022 | Fahamou Maécha  |
| 08/06/2022 | Apprentis d'Auteuil, service M'sayidié                          |
| 09/06/2022 | Nariké M'sada   |
| 10/06/2022 | Croix Rouge   |
| 10/06/2022 | AEJM  |
| 10/06/2022 | Mlézi Maoré, service PSP  |
| 11/07/2022 | Mouvement du Nid (entretien téléphonique)                       |
| 09/08/2022 | Hakiza Wanatsa (entretien en visio)                             |
| 28/09/2022 | Communauté de communes de Petite-Terre (entretien téléphonique) |
| 25/01/2023 | Solidarité Mayotte (deux entretiens téléphoniques)              |
| 03/02/2023 | CHM (entretien téléphonique)                                    |

## Annexe 4 : Revue de presse des articles parus entre 2019 et 2023 et traitant de prostitution à Mayotte

### 2023

- Mayotte la Ière, Andry Rakotondravola, 25 juillet 2023, « 71 malgaches interceptés au large de Petite-Terre »
- Le Journal de Mayotte, Anne Perzo, 28 avril 2023, « Jugements sur les affaires de proxénétisme et d'agression au couteau »
- Mayotte la Ière, Ilona Youssouffa, 27 avril 2023, « Lutte contre la prostitution : la préfecture ferme des établissements à Mayotte »
- Mayotte la Ière, Fabrice Floch, 24 avril 2023, « Wambushu : des prostituées malgaches sans papier interpellées »
- Linfo.re, 24 avril 2023, « Mayotte : arrestation de 4 propriétaires d'hôtels accueillant des prostituées malgaches »
- 2424.mg, 24 avril 2023, « Migration – Sept jeunes femmes malgaches contraintes à la prostitution à Mayotte »
- Le Journal de Mayotte, Benoit Jaëglé, 25 janvier 2023, « Des sacs de farine en guise d'heures de travail »
- Mayotte Hebdo, 20 janvier 2023, dossier « Soussous »

### 2022

- Mayotte la Ière, Ali Chamsudine, 2 décembre 2022, « SIDA : A Mayotte les cas augmentent »
- Mayotte la Ière, Ali Chamsudine, 9 septembre 2022, « La prostitution est en voie de banalisation sur le front de mer de Mamoudzou »
- Le journal de Mayotte, Pierre Mouysset, 18 juillet 2022, « La prostitution à Mayotte, les associations mobilisées pour apporter des aides concrètes »
- Le journal de Mayotte, Pierre Mouysset, 15 juillet 2022, « Mieux comprendre le phénomène de la prostitution à Mayotte »
- Outre-Mer la Ière, 10 juin 2022, « La prostitution des mineurs à Mayotte »
- Linfo.re, 13 février 2022, « Chirongui (Mayotte) : durcissement de la lutte contre la prostitution et la vente d'alcool »
- Mayotte la Ière, Djamilat Soidiki, Faïd Souhaïli, 11 février 2022, « La commune de Chirongui part en lutte contre la prostitution »

### 2021

- Mayotte Hebdo, 1er avril 2021, « Recours à la prostitution de mineurs : éducateur à Mlézi Maoré, il écope d'un an de prison ferme »
- Le Journal de Mayotte, Yohann Deleu, 1er avril 2021, « 'Grand, gros et déguelasse', un

éducateur tombe pour prostitution de mineures »

- Le Journal de Mayotte, Anne Perzo, 19 mars 2021, « Installation de la commission de lutte contre la prostitution à Mayotte »

## **2019**

- Mayotte Hebdo, Houdah Madjid, 4 novembre 2019, « 'J'ai mis du temps à réaliser que je devenais une prostituée' »
- Mayotte Hebdo, Houdah Madjid, Lyse Le Runigo, Solène Peillard, 30 octobre 2019, « Dénis de racolage »
- Libération, Cyril Castelliti, 15 août 2019, « Migrants africains : 'passer par Mayotte, c'est éviter beaucoup de risques' »